

18-21 NOVEMBRE 2025 - LIMASSOL, REPUBLIQUE DE CHYPRE

ACCOBAMS-MOP9/2025/ProjetRés9.5Rev1

# **PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2026-2028**

Note explicative du Secrétariat sur le budget proposé et les Contributions Ordinaires pour 2026-2028

#### 1. Introduction

En réponse au mandat de la Huitième Réunion des Parties (MOP8) et aux orientations du Bureau, le Secrétariat de l'ACCOBAMS a élaboré trois scénarios budgétaires pour la période triennale 2026-2028 :

- Scénario A: augmentation de 0 % (croissance nominale nulle)
- Scénario B: augmentation de 3 % (croissance intermédiaire)
- Scénario C : augmentation de 9 % (croissance nominale réelle)

#### Considérations importantes

Les considérations suivantes ont été prises en compte lors de la rédaction des trois scénarios proposés :

- Ajustements salariaux pour le personnel du Secrétariat : nécessaires pour suivre l'inflation et retenir le personnel qualifié.
- Évaluation et nouvelle stratégie de l'ACCOBAMS (2026/2028) : un financement dédié est nécessaire pour l'examen stratégique et la planification.
- L'inflation augmente le coût de toutes les réunions en présentiel : il est nécessaire de trouver un équilibre entre les réunions en présentiel (MOP et au moins un Comité Scientifique), les réunions hybrides (Bureau) et les réunions en ligne uniquement (Représentants Nationaux, Comité de Suivi des Obligations).
- Composition du Comité Scientifique : le nombre d'experts des régions ou jusqu'à 12) a un impact budgétaire significatif. Pour 2022-2025, le coût avec 12 experts était de 56 000 € (avec 4 experts au cours de la période triennale précédente, il était de 44 000 €).

#### 1.1- Scénario A : Budget à Croissance Nominale Nulle

Ce scénario maintient le budget total exactement au même niveau que celui du triennat précédent, sans augmentation pour tenir compte de l'inflation ou de nouveaux besoins. Le total des contributions des Parties et le total des dépenses restent inchangés. Dans la pratique, cela signifie que le pouvoir d'achat du budget diminue, car les coûts réels (tels que les salaires, les services et la logistique) augmentent avec l'inflation tandis que les ressources restent fixes. Le budget triennal total reste fixé à 863 800 €.

# 1.2- Scénario B : Budget Intermédiaire (Croissance Modérée)

Ce scénario représente un compromis.

Le budget est augmenté de 3 %, ce qui est inférieur au taux d'inflation total. Cet ajustement absorbe partiellement les augmentations des coûts, mais ne maintient pas entièrement le pouvoir d'achat du budget. Le budget triennal total est fixé à 894 000 €.

# 1.3- Scénario C : Budget à Croissance Réelle Nulle (Croissance Nominale Réelle)

Ce scénario vise à maintenir la valeur réelle (pouvoir d'achat) du budget en l'ajustant en fonction de l'inflation observée. Le budget est augmenté du taux d'inflation moyen (9 %), afin que les ressources disponibles conservent leur valeur réelle. Cela permet à l'ACCOBAMS de couvrir l'augmentation des coûts (y compris les salaires, les services et les opérations) sans perdre sa capacité opérationnelle.

Le budget triennal total est fixé à 943 500 €.

# **Tableau Récapitulatif: Scénarios Budgétaires**

Scénario	Logique de Calcul	Commentaires						
Croissance Nominale Nulle	Budget inchangé	Continuité stricte, pas d'ajustement en fonction de						
Croissance Nonlinale Nulle	buuget ilichange	l'inflation, diminution du pouvoir d'achat						
Budget Intermédiaire	+3%	Ajustement partiel, compromis						
Croissance Réelle Nulle	(OO/ (Inflation)	Maintenir le pouvoir d'achat, couvrir les augmentations						
Croissance Reelle Nulle	+9% (Inflation)	des coûts et les nouveaux besoins						

# Conséquences par Scénario

- Scénario A (0 %): Assure uniquement le fonctionnement minimal; ne garantit pas les coûts supplémentaires liés à l'augmentation éventuelle de la composition du Comité Scientifique, à moins que des ressources externes supplémentaires ne soient trouvées.
- Scénario B (3 %) : Absorbe partiellement l'impact de l'inflation, mais des ressources externes supplémentaires seraient nécessaires pour couvrir les coûts liés à l'augmentation éventuelle de la composition du Comité Scientifique.
- Scénario C (9 %) : offre de meilleures conditions pour maintenir les actions stratégiques et couvrir les coûts liés à l'augmentation éventuelle de la composition du Comité Scientifique.

Le choix du scénario déterminera la capacité de l'ACCOBAMS à respecter ses engagements, à s'adapter à l'évolution des besoins et à soutenir efficacement la conservation des cétacés. Les Parties doivent trouver un équilibre entre prudence budgétaire, ajustement partiel ou couverture totale de l'inflation et des nouveaux besoins.

# 2. Priorisation stratégique dans le Programme de Travail

Le Programme de Travail 2026-2028 a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif impliquant les Représentants Nationaux et le Comité Scientifique. Les actions ont été classées en trois niveaux de priorité :

- Priorité majeure : ces actions sont considérées comme essentielles à la réalisation des objectifs fondamentaux de l'ACCOBAMS. Elles nécessitent une allocation immédiate et substantielle de ressources. Il s'agit par exemple de la mise en œuvre du Programme de surveillance à long terme (LTMP) et de la coordination et du financement de l'ASI-II.
- Priorité élevée : ces actions sont très importantes et contribuent de manière significative au succès du programme, mais elles sont secondaires par rapport aux priorités principales en termes d'urgence et de besoins en ressources.
- Priorité moyenne : ces actions sont utiles et nécessaires à la réussite globale du programme, mais elles peuvent être mises en œuvre après que les actions de priorité principale et élevée ont été lancées.

# 3. Aperçu Budgétaire

Le budget proposé comprend des ajustements dans les domaines administratif, stratégique et de conservation.

	Scénario A (0%)	Scénario B (3%)	Scénario C (9%)
Budget total (2026–2028)	863 800	894 000	943 500
Réunions institutionnelles et frais de gestion	708 800	714 000	726 000
Soutien à la conservation	155 000	180 000	317 500
Budget annuel	287 933	298 000	314 500

# 4. Réunions institutionnelles et frais de gestion

Comme rappelé lors de la 6<sup>ème</sup> Réunion du Bureau Etendu, Il n'y a pas eu d'augmentation des contributions depuis 2020, malgré une hausse significative du coût de la vie et de l'inflation, qui a eu des répercussions sur les projets opérationnels, les frais administratifs généraux et les réunions institutionnelles.

Afin de maintenir le niveau actuel des opérations et de continuer à fournir des résultats de haute qualité, il a été jugé nécessaire d'ajuster le budget pour tenir compte de ces changements économiques, notamment les augmentations salariales du personnel du Secrétariat pour les années à venir et l'augmentation du budget pour les réunions institutionnelles en présentiel.

Il convient de noter qu'un Chargé de Projet sera chargé de coordonner l'ASI-II, ce qui évitera de devoir recruter du personnel supplémentaire et garantira une utilisation efficace des ressources humaines.

Une évaluation stratégique de l'ACCOBAMS et l'élaboration d'une nouvelle stratégie sont prévues pour 2026/2028. Ces tâches nécessiteront un financement spécifique pour soutenir les consultations, les évaluations et les rapports. Le budget proposé est de 40 000 € dans les scénarios 0 % et 3 %, et de 44 000 € dans le scénario 9 %.

Lors de la MOP8, les Parties ont adopté la Résolution 8.3, qui a temporairement augmenté le nombre d'experts des régions au sein du Comité Scientifique de 4 à 12. Ce changement a été mis en œuvre à titre expérimental pour le triennat 2023-2025.

Il est important de noter que :

- Les dépenses globales ont augmenté au cours de la période triennale 2023-2025, reflétant des coûts plus élevés, en particulier pour la participation des experts régionaux au Comité Scientifique.
- L'Italie a généreusement pris en charge les coûts de participation supplémentaires pour les pays éligibles pendant cette période.
- Si les Parties décident de maintenir la composition actuelle de 12 experts régionaux au-delà de 2025, les coûts associés resteront plus élevés que ceux requis précédemment.

2023 -2025

2026 -2028

2026 -2028

2026 -2028

Scénario 0% Scénario avec non conservation grâce aux montants restants institutionnelles, gestion générale et soutie Augmentation significative du coût de la vie affectant les 1100 Personnel administratif coûts opérationnels et Allocation de logement de la Secrétaire Exécutive 36 000 36 000 36 000 39 600 1 101 administratifs. Ajustements 1 102 150 000 salariaux nécessaires pour le 165 000 165 000 165 000 Chargé de Programme et de Projet 2 1 103 150 000 personnel du Secrétariat. Comptable et Assistant de programme (50 %) 75 000 82 500 82 500 82 500 1 104 1200 Assistance administrative 3 000 3 000 3 000 1 201 3 000 6 000 1 202 Expert-comptable 6 000 12 000 12 000 1 203 9 000 Assistance extern Évaluation de l'ACCOBAMS et 1 500 1 500 1 500 1300 Frais bancaires 1 500 2 400 2 400 2 400 nouvelle stratégie prévue pour Accueil 2 400 1400 administratif 2026/2028 nécessitant un Soutie 9 600 10 000 10 000 10 000 1 501 Unités de Coordination financement dédié 1 502 Déplacements du personnel du Secrétariat 39 400 40 400 40 600 41 000 1 600 Evaluation et stratégie de l'ACCOBAMS 44 000 40 000 40 000 Augmentation du nombre ns institutionnelles d'experts des régions (de 4 à 2100 Réunions des Partie 66 000 61 000 61 000 66 000 12) Comité Scientifique 2200 49 000 52 000 52 000 56 000 2300 25 000 25 000 25 000 25 000 Réduction des coûts grâce à la 2400 Réunion des Représentants Nationaux 15 000 5 000 5 000 5 000 2500 Réunion du Comité de Suivi des Obligations 2 000 5 000 2 000 proposition de formats 2 000 TOTAL des Réunions institutionnelles et de la Gestion 636 900 708 800 714 000 726 000 exclusivement en ligne

Aperçu des principales modifications proposées, selon les scénarios, concernant les Réunions Institutionnelles et les Coûts de Gestion

# Contributions du Pays Hôte au titre de l'Accord de Siège (HQA)

Il convient en outre de souligner les contributions importantes apportées par le Pays Hôte, conformément à l'Annexe 1 (Arrangements financiers entre le Gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco et le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS) de la Résolution 6.2 relative à la modification de l'Accord de Siège avec le Pays Hôte. Ces contributions comprennent à la fois un soutien financier substantiel (couvrant, entre autres, les salaires du Secrétaire Exécutif et de son Assistant) et un soutien en nature précieux (tel que les locaux du Secrétariat Permanent à Monaco et deux appartements). Sur la base de la période triennale 2023/2025, le montant indicatif pour 3 ans est d'environ **760 000 €.** 

#### 5. Utilisation des fonds restants prévus du triennat 2023-2025 afin de soutenir les mesures de conservation

En ce qui concerne les actions de conservation, le principal projet à mettre en œuvre au cours de la période triennale 2026-2028 est l'ASI-II, avec un financement total de 3,5 millions d'euros qui sera principalement mobilisé à partir de financements externes.

Le Secrétariat propose d'allouer les fonds restants estimés du triennat 2023-2025 (86 000 €) comme suit : 56 000 € pour soutenir les actions clés de conservation et 30 000 € pour la mise en œuvre de l'ASI-II.

Le budget proposé pour les actions de conservation est le suivant :

# Interactions entre les humains et les cétacés / Situations d'urgence (LB 52)

- 50 000 € (0 %), 60 000 € (3 %), 67 500 € (9 %)
- 26 000 € provenant des fonds restants

# Habitats / Recherche et surveillance (LB 53)

- 50 000 € (0 %), 60 000 € (3 %), 67 500 € (9 %)
- 25 000 € provenant des fonds restants

# Information / Communication / Sensibilisation du public (LB 54)

- 55 000 € (0 %), 60 000 € (3 %), 82 500 € (9 %)
- 5 000 € provenant des fonds restants

L'un des deux Chargés de Projet sera responsable de la mise en œuvre de la Stratégie de Communication de l'ACCOBAMS, qui était auparavant gérée par une société externe pendant la période triennale 2023-2025. Cette internalisation devrait permettre de réduire les dépenses.

#### 6. Contributions ordinaires (CO)

Comme convenu lors de la MOP8, pour chaque scénario budgétaire, les contributions ordinaires ont été calculées sur la base du barème des Nations unies pour 2025, avec un seuil minimum de 0,8 %. À la demande du Bureau (BUEXT6, avril 2025, Nice), le Secrétariat a également préparé des options avec une augmentation minimale de la contribution à 1 % pour chaque scénario.

# PROJET DE RESOLUTION 9.5 PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2026-2028

La Réunion des Parties de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente :

Agissant en accord avec les engagements des Parties en matière de conservation des cétacés en conformité avec l'Accord, en particulier l'obligation fondamentale qui incombe aux Parties à l'Article II,

Rappelant l'Article IX, paragraphes 1 et 2, de l'Accord, stipulant que les Parties devront déterminer barème des contributions au budget et que la Réunion des Parties devra adopter le budget par consensus,

Reconnaissant les travaux pertinents menés par d'autres organisations, en particulier à l'intérieur du cadre de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, la Commission Baleinière Internationale (CBI), la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Bern), la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone), la Convention sur la protection de la mer Noire contre la pollution (Convention de Bucarest) et l'Accord portant création de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM),

#### Reconnaissant avec gratitude:

- a. le soutien financier et les contributions en nature apportés par le Gouvernement de S.A.S le Prince de Monaco au Secrétariat de l'ACCOBAMS dans le cadre de l'Accord de siège,
- b. les contributions volontaires fournies par les Gouvernements d'Espagne, d'Italie et de Monaco,
- c. les co-financement du SPA/RAC, de la CIESM et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN),
- d. le soutien financier apporté par la Fondation MAVA, l'Union Européenne, le PNUE/PAM et de la FAO/GFCM au travers de projets et initiatives spécifiques,
- e. le soutien des organisations partenaires pour les activités de l'Accord,

Remerciant le Comité Scientifique pour son travail et ses conseils aux Parties pour l'établissement de mesures de conservation appropriées,

*Remerciant* également les Unités de Coordination Sous-Régionales et les Partenaires de l'ACCOBAMS pour leur soutien constant dans la mise en œuvre de l'Accord,

Consciente que la recherche scientifique dans la zone de l'Accord reste essentielle pour identifier les populations dont l'état de conservation est peu favorable et pour répondre aux priorités en matière de conservation,

Consciente que l'hétérogénéité actuelle des capacités de gestion et de recherche dans la zone couverte par l'Accord doit être prise en compte par le renforcement des capacités et la sensibilisation du public,

Soulignant la nécessité de renforcer la collaboration avec les Organisations Internationales dont le mandat englobe des aspects interdépendants dans la même zone de l'Accord, dans un esprit d'approche écosystémique,

Reconnaissant la nécessité d'établir des priorités,

*Prenant en considération* les résultats de la Réunion des Représentants Nationaux organisée en juin 2024, au cours de laquelle les besoins et les priorités des Parties pour la mise en œuvre de l'Accord ont été identifiés,

Soulignant l'importance du paiement par toutes les Parties des contributions dues au budget de l'Accord,

Prenant en compte la [Résolution 9.2 sur les "Contributions en attente de longue date"],

Rappelant que l'Article IX, paragraphe 3 de l'Accord, appelle à des contributions volontaires dans le but d'accroître les fonds disponibles pour la surveillance, la recherche, la formation et les projets liés à la conservation,

Rappelant les Résolutions 1.7 et 7.8, établissant et mettant en œuvre un Fonds Additionnel de Conservation,

- 1. Prend note de l'état des comptes audités pour la période 2023- [2025] présentés par le Secrétariat de l'ACCOBAMS;
- 2. Adopte le Budget pour 2026-2028, tel qu'il figure à <u>l'Annexe 1</u> de la présente Résolution ;
- 3. *Confirme* que les Parties doivent contribuer au budget, conformément à l'Article III, paragraphe 8 (e), de l'Accord, selon le barème convenu par la Réunion des Parties ;
- 4. *Convient* d'appliquer, pour le calcul des Contributions Ordinaires minimales, un pourcentage du budget total, au lieu d'un montant fixe ;
- 5. Accepte le barème et les montants des contributions des Parties à l'Accord, tels qu'ils figurent à <u>l'Annexe 2</u> de la présente Résolution, ainsi que l'application de ce barème à toute nouvelle Partie *au prorata* de l'exercice annuel financier restant ;
- 6. *Demande* aux Parties, en particulier à celles qui s'acquittent d'une contribution minimale, d'envisager de payer la totalité de la période triennale en un seul versement au début de la période ;
- 7. *Demande* en outre aux Parties de s'acquitter de leurs contributions aussi rapidement que possible, mais, en en aucun cas après la fin du mois de mars de l'année correspondante et dans le respect des législations nationales ;
- 8. *Demande* aux Parties qui ont des contributions impayées s'en acquitter dans un délai raisonnable, au plus tard deux à trois mois après la fin de l'année 2025, afin de clôturer le budget pour la période triennale 2023-2025 dans les meilleurs délais ;
- [Requiert du Secrétariat d'utiliser la somme de 10 000€ des montants des reliquats prévus, afin de réapprovisionner le fonds sécurisé mentionné au paragraphe 19 de <u>l'Annexe 3</u> sur les Termes de Référence pour l'administration du budget].

#### 10. Demande au Bureau de :

- a. suivre le cumul des fonds non dépensés du budget de l'ACCOBAMS en vue de fournir au Secrétariat des conseils pour empêcher le cumul de fonds non dépensés ou, le cas échéant, pour leur utilisation en temps voulu;
- b. surveiller le maintien par le Secrétariat d'un fonds sécurisé adéquat, ainsi que l'application du paragraphe 19 de l'Annexe 3 de la présente Résolution sur les Termes de Référence pour l'administration le budget ;

- 11. *Invite* les Parties, les Etats de l'aire de répartition et les Organisations à examiner la possibilité de mettre du personnel à disposition du Secrétariat de l'ACCOBAMS ;
- 12. Invite également les Parties, les États non-Parties à l'Accord, ainsi que les Organisations gouvernementales, intergouvernementales et non-gouvernementales et les autres donateurs éventuels, à envisager de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord sur une base volontaire ;
- 13. Approuve les termes de référence pour l'administration du Budget de l'Accord sur la période 2026-2028, tel qu'ils figurent à <u>l'Annexe 3</u> de la présente Résolution, ainsi que les lignes directrices pour l'acceptation des contributions financières, telles qu'elles figurent à <u>l'Annexe 4</u>, étant entendu qu'aucune contribution volontaire ne peut entraîner de responsabilité financière présente ou future pour le Fonds d'Affectation Spécial de l'Accord sans le consentement préalable des Parties ou du Bureau;
- 14. Confie au Secrétariat de l'ACCOBAMS la tâche d'explorer la disponibilité de financements extérieurs appropriés pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord ;
- 15. Accepte de fournir un soutien financier pour la participation à la Réunions des Parties de l'ACCOBAMS aux délégués (un délégué par Pays) des Pays à revenu moyen et faible, tels que classés par la Banque Mondiale [en février 2025] et tels que listés à <u>l'Annexe 5</u> de la présente Résolution, à l'exclusion des Pays redevables de contributions au Fonds d'Affectation Spécial pour une période supérieure à trois ans, sauf décision contraire de la Réunion des Parties sur la base de la [Résolution 9.2];
- 16. Adopte le Programme de travail pour 2026 2028, tel que présenté à <u>l'Annexe 6</u> de la présente Résolution ;
- 17. Exhorte les Parties d'apporter un soutien aux projets et activités, en ligne avec le Programme de travail, par des contributions financières et en nature et en faire rapport à la Dixième Réunion des Parties ;
- 18. Exhorte les Parties à s'engager pleinement dans la Réunion des Représentants Nationaux de l'ACCOBAMS, qui devrait être organisée en 2027, en ayant un représentant présent à la Réunion ;
- 19. Recommande aux Parties, afin de préparer cette Réunion des Représentants Nationaux de l'ACCOBAMS, d'organiser par l'intermédiaire des Points Focaux de l'ACCOBAMS une réunion nationale d'une demi-journée pour recueillir toutes les informations pertinentes en amont de la Réunion, si nécessaire ;
- 20. Prie les Parties et les Organisations internationales et nationales spécialisées de développer des projets de coopération internationale pour la mise en œuvre du Programme de travail et à tenir le Secrétariat de l'ACCOBAMS pleinement informé des progrès réalisés ;
- 21. Prie également les Parties et encourage les organisations nationales et internationales et les autres donateurs à fournir une assistance financière aux Pays qui ont besoin de renforcer leurs capacités pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord et du Programme de Travail, directement ou au travers des mécanismes financiers de l'Accord, en particulier le Fonds Additionnel de Conservation;
- 22. Demande aux Parties, aux non-Parties, aux Partenaires, à toutes les organisations pertinentes et aux experts de partager toutes les informations pertinentes concernant leurs activités sur la plateforme NETCCOBAMS;
- 23. Appelle le Comité Scientifique, le Secrétariat de l'ACCOBAMS, le Bureau, les Unités de Coordination Sous-Régionales, les Partenaires de l'ACCOBAMS et les organisations internationales, nationales et non-

gouvernementales à promouvoir les actions nécessaires pour faciliter la mise en œuvre du Programme de travail, tenant compte des Résolutions adoptées par la Réunion des Parties ;

- 24. Appelle le Comité Scientifique à promouvoir davantage la coopération avec les institutions scientifiques de la zone de l'ACCOBAMS ;
- 25. Demande au Secrétariat de l'ACCOBAMS de renforcer la coopération et de développer des activités avec d'autres entités pertinentes ;

#### 26. Charge le Secrétariat de l'ACCOBAMS de :

- a. préparer un scénario de croissance nominale zéro et un scénario de croissance nominale réelle à inclure comme scénarii de référence dans le projet de Programme de Travail et de Budget pour la période triennale2029-2031, à soumettre à la MOP10;
- b. diffuser le Programme de Travail pour les actions prioritaires pour 2026-2028, collaborer étroitement pour sa mise en œuvre avec les Secrétariats des autres Conventions pertinentes, les Organisations internationales et les Partenaires de l'ACCOBAMS, et rechercher des donateurs appropriés pour sa mise en œuvre ;
- c. informer en temps utile les Points Focaux Nationaux de l'ACCOBAMS des ateliers et réunions, ainsi que de la création de groupes de travail, dans le cadre de l'ACCOBAMS.

# **ANNEXES**

- ANNEXE 1 : Projet de Budget 2026-2028
- ANNEXE 2 : Contributions annuelles des Parties au Fonds d'Affectation Spécial de l'ACCOBAMS 2026-2028
- ANNEXE 3 : Termes de Référence pour l'administration le budget
- ANNEXE 4 : Lignes directrices pour l'acceptation des contributions financières volontaires
- ANNEXE 5 : Éligibilité au soutien financier pour assister aux Réunions des Parties de l'ACCOBAMS
- ANNEXE 6: Projet de programme de travail 2026-2028

# ANNEXE 1 - Budget 2026 -2028

Lors de la MOP8, les Parties ont chargé le Secrétariat de « préparer un scénario de croissance nominale zéro et un scénario de croissance nominale réelle à inclure comme scénarios de référence dans le projet de Programme de Travail et de budget pour la période triennale 2026-2028, à soumettre à la MOP9 ».

Le Secrétariat a proposé trois scénarios budgétaires : une augmentation de 0 % (croissance nominale réelle).

Tableau 1 - BUDGET CO - 2026 - 2028 basé sur un montant non décroissant pour les actions de conservation (en €/euros)

						Г		Γ	1	1	1		1				1	1	1							1	1	ı	
						Budget –	Buden	Fonds																					
						со	Budget	sécurisé	Fonds																				
						approuvé		des	additionnels requis	LB1101	LB1102	LB1103	LB1104	LB1201	LB1202	LB 1203	LB 1300	LB 1400	FR1201	LB1502	LB1600	LB2100	LB2200	LB2300	LB2400	LB2500	LB52	LB53	LB54
						2023- 2025	proposé	reliquats	requis																				
						2023							Gestion	nénérale	et soutie	en admini	istratif												
							473 400			36 000	Τ	Ī		generale						I									
					gestion générale¹ (Personnel	432 900	473 400			36 000	165 000	165 000	82 500	3 000	6 000	12 000	1 500	2 400											
admin	nistr	ratif,	Assista	nce adı	ministrative, Frais bancaires, Accue	il) 132 300	477 000			39 600	103 000	103 000	02 300	5 000	0000	12 000	1300	2 .00											
	R	Renfo	rcer la r	particip	pation de toutes les parties prenan	es	211			33 333																			
					l'ACCOBAMS		400												3 000	40 400		61 000	52 000	25 000					30 000
MA1a						214 000	216		70 000										3 000	40 600		66 000		25 000					30 000
							600												3 000	41 000		66 000	1	25 000					30 000
							221 000																						
MA2a	N	Mobil	iser et d	diversif	ier les sources de financement	0	0		45 000																				
	Α	Améli	orer le	niveau	de mise en œuvre et de respect de	es .	47 000														40 000				5 000	2 000			
МАЗа					COBAMS ainsi que le suivi de ses	20 000	47 000														40 000				5 000	2 000			
		orogr			·		47 000														44 000				5 000	2 000			
	G			ise en d	œuvre des normes de conservation	des																							
MA4a	C	étace	és de l'A	CCOBA	AMS dans les zones adjacentes	0	0																						
					•		731 800		115 000	36 000										40 400	40 000	61 000	52 000	25 000	5 000	2 000			30 000
Budge	et tr	rienn	al Gest	ion géi	nérale et soutien administratif	666 900	737 000			36 000	165 000	165 000	82 500	3 000	6 000	12 000	1 500	2 400		40 600	40 000			25 000	5 000	2 000			30 000
- u.u.g.				80.			745 000			39 600			02300					2 .00		41 000		66 000		25 000	5 000	2 000			30 000
								846 800	0																				
								852 000	0																				
								860 000	0																				
														Actions	de consei	rvation													
CA1a		Esti	imation	s et dis	stribution des populations de cétac	és 36 400	0	35 000	2 005 000																				
CA1b				Stru	ucture des populations	0	0	0	130 000																				
							22 000		155 000										2 000									20 000	
CA1c				Suiv	i de l'état des cétacés	0	27 000	5 000	150 000										2 000									25 000	
							32 000		145 000										2 000									30 000	
		Dá		مامكال	was fanation alout viscous		25 000		149 000										5 000									20 000	
CA1d		ĸe	seaux (		uage fonctionnels et réponses a	26 000	30 000		144 000										5 000									25 000	
				\$	situations d'urgence		32 500		141 500										5 000									27 500	
																											20		
							20 000		880 000																		000		
CA22	Ir	nter	actions	avec	les activités de pêche / aquacu	ture 18 000	25 000		875 000																		25		
CAZa	"	TILCI	400113	avec	ies activites de pecife / aquacu	10 000	30 000		870 000																		000		
							30 000		0,000																		30		
																											000		
CA2b			Bru	it sous	-marin d'origine anthropique	26 000	25 000		301 000																		25		
CALD			Di u	5045		20 000	30 000		296 000																		000		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir le tableau 1. Ci-dessous sur la description des lignes budgétaires

			32 500		293 500																		30 000 32		
CA2c	Collisions avec les navires	8 000	5 000 5 000 5 000	5 000	151 000 151 000 151 000																		500 5 000 5 000 5 000		
CA2d	Observation des cétacés	0	0		210 000																				1
CA2e	Débris marins	17 000	0	5 000	130 000																				
CA2f	Pollutions biologique & chimique	0	0	0	80 000																				
CA2g	Changement climatique	0	0	0	8 000																				
CA2i	Questions liées à la captivité	0	0	6 000	29 000																				
САЗа	Mesures spatiales de conservation des cétacés	0	10 000 10 000 10 000	15 000	105 000 105 000 105 000																			10 000 10 000 10 000	
	Information / Communication / Sensibilisation sur les		25 000		190 000																				25 000
CA4a	cétacés	65 500	30 000	5 000	185 000																		, )		30 000
			52 500		162 500																		<b></b>		52 500
CA5A	Culture cétacéenne	-	0		3 000																				
	Budget triennal pour les actions de conservation	196 900	132 000 157 000 194 500	86 000	4 526 000 4 501 000 4 463 500																				
				6 076 00	00																				
	Budget triennal TOTAL		863 800 894 000 939 500	86 000 86 000 86 000	4 641 000 4 616 000 4 578 500	36 000 36 000 39 600	165 000	165 000 165 000 165 600	82 500	3 000	6 000	12 000	1 500	2 400	10 000 10 000 10 000	40 400 40 600 41 000	40 000	61 000 66 000 66 000	52 000 52 000 56 000	25 000 25 000 25 000	5 000 5 000 5 000	2 000 2 000 2 000	50 00 0 60 000 67 500	50 000 60 000 67 500	55 000 60 000 82 500
														22 800											
		6 217 400												923 000											
						1	1	ı	15446	15450	10400			36 000	1.5450	10450	15460	15242	10000					-	
						LB1101	LB1102	LB1103	LB110 4	LB120 1	LB120 2	LB 1203	LB 1300	LB 1400	LB150 1	LB150 2	0 FR190	LB210 0	LB220 0	LB230 0	LB240 0	LB2500	LB52*	LB53*	LB54*
			20	026		12 000 12 000 13 200	65 000	65 000	27 500	1 000	2 000		500	800	3 000	15 000	20 000 20 000	-	22 000 22 000 24 000	7 000	-	-	20 00 0 25 000 27 500	20 000 25 000 27 500	20 000 20 000 30 000
	Budget triennal par année & Lignes budgétaires (LB)		20	)27		12 000 12 000 13 200	65 000	65 000	27 500	1 000	2 000	4 000	500	800	3 000	14 000	20 000	3 000 3 000 63 000	30 000 30 000 32 000	7 000	5 000	2 000	20 00 0 25 000 27 500	20 000 25 000 27 500	20 000 20 000 30 000
			20	)28		12 000 12 000 13 200	65 000	65 000	27 500	1 000	2 000	4 000	500	800	4 000	10 400 10 600 10 000	-	58 000 63 000 63 000	-	11 000	-	-	10 00 0 10 000 12 500	10 000 10 000 12 500	15 000 20 000 22 500

Tableau 2 – BUDGET CO – 2026 – 2028 basé sur différentes options (in €/euros)

		2020- 2022	2023 -2025	2023 -2025	2026 -2028	2026 -2028	2026 -2028
			Scénario 0% (depuis les CO)	Scénario avec non- diminution des mesures de conservation grâce aux montants restants	Scénario 0% (depuis les CO) Scénario de croissance nominale zéro	Scénario 3% (depuis les CO)	Scénario 9% (depuis les CO) Scénario de croissance nominale réelle
Réunions	s institutionnelles, gestion générale et soutien administratif						
Gestion 8	générale						
1100	Personnel administratif						
1 101	Allocation de logement de la Secrétaire Exécutive	34 000	36 000	36 000	36 000	36 000	39 600
1 102	Chargé de Programme et de Projet 1	133 500	150 000	150 000	165 000	165 000	165 000
1 103	Chargé de Programme et de Projet 2	133 500	150 000	150 000	165 000	165 000	165 000
1 104	Comptable et Assistant de programme (50 %)	60 000	75 000	75 000	82 500	82 500	82 500
1200	Assistance administrative						
1 201	Traducteurs	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
1 202	Expert-comptable	2 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
1 203	Assistance externe	5 300	9 000	9 000	12 000	12 000	12 000
1300	Frais bancaires	2 400	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
1400	Accueil	1 500	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400
Soutien a	administratif						
1 501	Unités de Coordination	21 600	9 600	9 600	10 000	10 000	10 000
1 502	Déplacements du personnel du Secrétariat	50 000	39 400	39 400	40 400	40 600	41 000
Stratégie	de l'ACCOBAMS						
1 600	Evaluation et stratégie de l'ACCOBAMS	0	0	0	40 000	40 000	44 000
Réunion	s institutionnelles						
2100	Réunions des Parties	61 000	61 000	61 000	61 000	66 000	66 000

		2020- 2022	2023 -2025	2023 -2025	2026 -2028	2026 -2028	2026 -2028
			Scénario 0% (depuis les CO)	Scénario avec non- diminution des mesures de conservation grâce aux montants restants	Scénario 0% (depuis les CO) Scénario de croissance nominale zéro	Scénario 3% (depuis les CO)	Scénario 9% (depuis les CO) Scénario de croissance nominale réelle
2200	Comité Scientifique	49 000	49 000	49 000	52 000	52 000	56 000²
2300	Bureau	32 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
2400	Réunion des Représentants Nationaux	21 000	15 000	15 000	5 000	5 000	5 000
2500	Réunion du Comité de Suivi des Obligations	5 000	5 000	5 000	2 000	2 000	2 000
TOTAL d	es Réunions institutionnelles et de la Gestion <sup>3</sup>	614 800	636 900	636 900	708 800	714 000	726 000
Appui au	ux actions de conservation						
52	Interactions homme-Cétacés / Situations d'urgence	51 000	69 000	77 000 (comprenant 8 000€ des fonds restants)	<b>76 000</b> (comprenant 26 000€ des fonds restants)	86 000 (comprenant 26 000€ des fonds restants)	93 500 (comprenant 26 000€ des fonds restants)
53	Habitats / Recherche et suivi	133 000	56 400	97 000 (comprenant 40 600€ des fonds restants)	<b>75 000</b> (comprenant 25 000€ des fonds restants)	<b>85 000</b> (comprenant 25 000€ des fonds restants)	<b>92 500</b> (comprenant 25 000€ des fonds restants)
54	Information/ Communication/ Sensibilisation du public	61 000	101 500	106 000 (comprenant 4 500€ des fonds restants)	<b>60 000</b> (comprenant 5 000€ des fonds restants)	<b>65 000</b> (comprenant 5 000€ des fonds restants)	<b>87 500</b> (comprenant 5 000€ des fonds restants)
TOTAL C	onservation	245 000	226 900	280 000	211 000 (comprenant 56 000€ des fonds restants)	236 000 (comprenant 56 000€ des fonds restants)	<b>273 500</b> (comprenant 56 000€ des fonds restants)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le montant de 56 000 € est basé sur les coûts réels engagés par le Comité Scientifique (CS) pendant la période d'essai de 2023 à 2025, au 30 septembre 2025. Au cours de cette période, bien que 12 experts des régions aient été membres du CS, tous n'étaient pas présents aux réunions CS16 et CS17. Compte tenu de l'inflation et du scénario dans lequel les 12 experts assistent à deux réunions, le coût total aurait été de 71 000 €.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il est essentiel de souligner les contributions importantes apportées par le Pays Hôte, conformément à l'Annexe 1 (Arrangements financiers entre le Gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco et le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS) de la Résolution 6.2 relative à l'Amendement à l'Accord de Siège avec le Pays Hôte. Ces contributions comprennent à la fois un soutien financier substantiel (couvrant, entre autres, les salaires du Secrétaire Exécutif et de son Assistant) et un soutien en nature précieux (tel que les locaux du Secrétariat Permanent à Monaco et deux appartements). Sur la base de la période triennale 2023/2025, le montant indicatif pour 3 ans est d'environ **760 000 €.** 

	2020- 2022	2023 -2025	2023 -2025	2026 -2028	2026 -2028	2026 -2028
		Scénario 0% (depuis les CO)	Scénario avec non- diminution des mesures de conservation grâce aux montants restants	Scénario 0% (depuis les CO) Scénario de croissance nominale zéro	Scénario 3% (depuis les CO)	Scénario 9% (depuis les CO) Scénario de croissance nominale réelle
TOTAL Budget pour le triennat	859 800	863 800	916 900	919 800 (comprenant 56 000€ des fonds restants)		999 500 (comprenant 56 000€ des fonds restants)
TOTAL Budget pour le triennat (sans les fonds restants du dernier triennat)	859 800	863 800	916 900	863 800	894 000	943 500
Budget annuel durant le triennat (sans les fonds restants du dernier triennat)	286 600	287 933		287 933	298 000	314 500

# ANNEXE 2 – Contributions annuelles des Parties au Fonds d'Affectation Spécial de l'ACCOBAMS 2026-2028

	2020 - 2022	2023- 2025	Barème des NU 2023- 2025	Barème des NU 2026- 2028	Clé ACCOBAMS 2026 -2028 (0,8% contribution minimale)	Clé ACCOBAMS 2026 -2028 (1% contribution minimale)	2026-2028 (0% d'augmentation - 0,8% contribution minimale)	2026-2028 (0% d'augmentation - 1% contribution minimale)	2026-2028 (3% d'augmentation - 0,8% contribution minimale)	2026-2028 (3% d'augmentation - 1% contribution minimale)	2026-2028 (9% d'augmentation - 0,8% contribution minimale)	2026-2028 (9% d'augmentation - 1% contribution minimale)
Albanie	2 304	2 304	0,008	0,01	0,8	1,0	2 308	2 885	2 377	2 972	2 516	3 145
Algérie	4 328	4 328	0,109	0,087	1,1	1,0	3 219	2 885	3 316	2 972	3 509	3 145
Bulgarie	2 304	2 304	0,056	0,071	0,9	1,0	2 627	2 885	2 706	2 972	2 863	3 145
Croatie	2 661	2 661	0,091	0,088	1,1	1,1	3 256	3 070	3 354	3 162	3 549	3 347
Chypre	2 304	2 304	0,036	0,035	0,8	1,0	2 308	2 885	2 377	2 972	2 516	3 145
Egypte	4 086	4 086	0,139	0,182	2,3	2,2	6 734	6 350	6 936	6 540	7 340	6 922
France	66 712	66 712	4,318	3,858	22,1	21,9	63 758	63 181	65 670	65 076	69 496	68 867
Géorgie	2 304	2 304	0,008	0,009	0,8	1,0	2 308	2 885	2 377	2 972	2 516	3 145
Grèce	12 662	12 662	0,325	0,28	3,6	3,4	10 360	9 769	10 671	10 062	11 292	10 648
Italie	64 769	64 769	3,189	2,813	21,5	21,2	62 027	61 161	63 887	62 996	67 609	66 666
Liban	2 304	2 304	0,036	0,022	0,8	1,0	2 308	2 885	2 377	2 972	2 516	3 145
Libye	3 360	3 360	0,018	0,04	0,8	1,0	2 308	2 885	2 377	2 972	2 516	3 145
Malte	2 304	2 304	0,019	0,02	0,8	1,0	2 308	2 885	2 377	2 972	2 516	3 145
Monaco	2 304	2 304	0,011	0,011	0,8	1,0	2 308	2 885	2 377	2 972	2 516	3 145
Monténégro	2 304	2 304	0,004	0,004	0,8	1,0	2 308	2 885	2 377	2 972	2 516	3 145
Maroc	2 304	2 304	0,055	0,059	0,8	1,0	2 394	2 885	2 465	2 972	2 609	3 145
Portugal	10 538	10 538	0,353	0,328	4,2	4,0	12 136	11 444	12 500	11 787	13 228	12 474
Roumanie	4 947	4 947	0,312	0,358	4,6	4,3	13 246	12 491	13 643	12 865	14 438	13 615
Slovénie	2 304	2 304	0,079	0,077	1,0	1,0	2 849	2 885	2 934	2 972	3 105	3 145
Espagne	56 732	56 732	2,134	1,895	19,0	18,7	54 814	53 949	56 459	55 567	59 748	58 804
Syrie	2 304	2 304	0,009	0,006	0,8	1,0	2 308	2 885	2 377	2 972	2 516	3 145
Tunisie	2 304	2 304	0,019	0,018	0,8	1,0	2 308	2 885	2 377	2 972	2 516	3 145
Türkiye	27 370	27 370	0,845	0,685	8,8	8,3	25 345	23 900	26 105	24 617	27 626	26 051
Ukraine	2 769	2 769	0,056	0,074	0,9	1,0	2 738	2 885	2 820	2 972	2 984	3 145
TOTAL	288 582	288 582			100,0	100,0	288 582	288 582	297 238	297 246	314 554	314 563

# ANNEXE 3 - Termes de Référence pour l'administration du Budget

- 1. Les termes de référence pour l'administration du Budget de l'ACCOBAMS portent sur les exercices financiers commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2028.
- 2. Le Budget est administré par le Secrétaire Exécutif conformément à ces Termes de Référence.
- 3. Les ressources financières du budget doivent provenir :
  - a. des contributions des Parties conformément à <u>l'Annexe 2</u>, ainsi que des contributions de toute nouvelle Parties, et
  - b. des contributions volontaires des Parties, des contributions des États non-Parties à l'Accord, d'autres organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que d'autres sources.
- 4. Toutes les contributions au Budget sont versées en euros.
- 5. Concernant les contributions des États qui deviennent Parties à l'Accord après le début de l'exercice financier, la contribution initiale (à partir du premier jour du troisième mois suivant le dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation ou d'adhésion, jusqu'à la fin de l'exercice financier) est fixée au prorata de la contribution des autres Parties conformément au barème des quotes-parts adopté et est en fonction de l'exercice financier restant.
- 6. Les contributions de toutes les Parties pour la période triennale 2026-2028 sont calculées sur la base du barème des Nations Unies applicable pour [2025], incluant les modifications nécessaires pour l'adapter aux Parties à l'ACCOBAMS.
- 7. Les contributions sont dues au 1er janvier 2026, au 1er janvier 2027 et au 1er janvier 2028, et doivent être versées sur le compte suivant :

Titulaire du compte	Code Swift	Code IBAN
ACCOBAMS	СЕМОМСМХ	MC 02 1273 9000 7001 0702 3000 M76

- 8. Pour la commodité des Parties à l'accord, le Secrétaire Exécutif notifie dès que possible aux Parties le montant de leur contribution calculée pour chaque année de l'exercice financier.
- 9. Les Contributions Volontaires reçues dans le budget et qui ne sont pas immédiatement utilisées au financement des activités sont investies à la discrétion du Secrétaire Exécutif, en consultation avec le Bureau, et tout revenu généré est utilisé pour la mise en œuvre de l'Accord.
- 10. Les comptes du Budget sont audités par un expert-comptable.
- 11. Les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses pour chaque année civile de l'exercice financier sont préparées en euros et soumises à la Réunion des Parties à l'Accord.
- 12. Les prévisions pour chaque année civile de l'exercice financier sont divisées en sections et objets de dépenses, sont spécifiées selon des lignes budgétaires, sont cohérentes avec les programmes de travail auxquels elles se

rapportent et sont accompagnées des informations qui peuvent être demandées par les contributeurs ou en leur nom.

- 13. Le projet de Budget, comprenant toutes les informations nécessaires, est envoyé par le Secrétariat de l'ACCOBAMS à toutes les Parties au moins 90 jours avant la date fixée pour l'ouverture de la Réunion des Parties.
- 14. Le Budget est adopté par consensus lors de la Réunion des Parties.
- 15. Le Secrétariat de l'ACCOBAMS peut, si nécessaire, transférer jusqu'à 20 % des fonds d'une ligne budgétaire du budget approuvé, à une autre ligne budgétaire de la même section du budget. Si le transfert de fonds nécessaire au sein d'une même section budgétaire est supérieur à 20 % de la ligne budgétaire à partir de laquelle le transfert est effectué, le Secrétariat demande l'autorisation du Bureau.
- 16. Si le Secrétariat de l'ACCOBAMS prévoit un manque de ressources au cours de l'exercice financier, le Secrétariat de l'ACCOBAMS consulte le Bureau sur les priorités de dépenses.
- 17. Les engagements sur les ressources du budget ne peuvent être effectués que s'ils sont couverts par des recettes suffisantes.
- 18. Aucun transfert de fonds n'est autorisé entre les Contributions Ordinaires du Fonds d'Affectation Spécial vers le Fonds Additionnel de Conservation.
- 19. Un fonds sécurisé est créé, équivalent à 30 % du Budget administratif.
- 20. À la fin de chaque année civile de l'exercice financier, le Secrétariat de l'ACCOBAMS soumet les comptes de l'exercice au Bureau. Ces comptes comprennent le détail des dépenses effectives et des comparaisons avec les provisions initiales pour chaque ligne budgétaire.
- 21. Le Secrétariat de l'ACCOBAMS fournit au Bureau une estimation des dépenses proposées pour l'année à venir et, simultanément ou dès que possible, la communication des comptes et rapports mentionnés dans les paragraphes précédents.
- 22. Le Secrétariat de l'ACCOBAMS présente à la Réunion des Parties les comptes de l'exercice financier dûment audités.
- 23. Les présents termes de référence sont mis en œuvre par le Secrétaire Exécutif.

#### **ANNEXE 4**

# Lignes Directrices pour l'acceptation des Contributions Financières Volontaires

# 1. Règles Générales

Aucune contribution volontaire, aucun cadeau ou don destiné à un but spécifique ne peut être accepté s'il est considéré comme incompatible avec les principes et les objectifs de l'Accord ou du PNUE/CMS.

#### 2. Approbation des donateurs

- 2.1 Les donateurs qui ne sont pas des institutions gouvernementales des Parties ou des Organisations d'intégration économique ou des Etats riverains non-Parties à l'Accord, doivent être approuvés comme tels par le Bureau avant que leurs contributions ne soient acceptées par le Secrétariat de l'ACCOBAMS.
- 2.2 Sont exclues les donateurs connus pour avoir été impliqués dans des intérêts ou des activités contraires aux objectifs de l'Accord ou de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, ainsi que toute organisation ou tout individu qui a délibérément jeté ou pourrait jeter le discrédit sur l'Accord. Il en va de même lorsqu'il existe un risque que le donateur tente d'influencer les décisions d'un organe de l'Accord et que, de l'avis du Comité Scientifique, il a, ou a eu dans le passé, une attitude peu respectueuse de l'environnement.

#### 3. Acceptation des contributions volontaires

- 3.1 Les Contributions Volontaires ne sont acceptées que si leur objet est conforme aux principes et aux objectifs de l'Accord.
- 3.2 Aucune Contribution Volontaire n'entraîne une responsabilité financière présente ou future pour le Fonds d'Affectation Spécial de l'Accord sans le consentement préalable des Parties ou du Bureau.
- 3.3 Si des coûts indirects surviennent, en relation avec le soutien administratif de l'activité mise en œuvre par le biais d'une contribution volontaire, y compris la gestion des ressources financières et de l'information, et qu'ils ne sont pas inclus dans le budget du projet visé par la contribution volontaire, alors le Secrétariat peut retenir un pourcentage allant jusqu'à 4% de la contribution volontaire d'un montant allant jusqu'à 50.000 €, et de 7% pour la contribution volontaire de plus de 50.000 €. Il est demandé au Secrétariat de rendre compte de l'application de cette disposition au Bureau et à la Réunion des Parties.
- 3.4 Toutes les contributions financières doivent être versées en devise librement convertible ; des exceptions peuvent toutefois être faites pour des projets spéciaux si la devise en question peut être effectivement utilisée.
- 3.5. Les Contributions Volontaires en nature peuvent être acceptées, à condition qu'elles soient utilisées pour des activités approuvées par la Réunion des Parties. Il peut s'agir, entre autres, de la participation directe ou indirecte à un projet conjoint, de la mise à disposition de bureaux à titre gracieux, d'équipements ou du détachement de personnel.

# ANNEXE 5 - Éligibilité à un financement pour assister aux réunions des Parties de l'ACCOBAMS

Sur la base de l'échelle des revenus moyens et faibles, de la Banque mondiale [en février 2025], le Secrétariat de l'ACCOBAMS est autorisé à couvrir, selon la disponibilité du budget, les frais de voyage et d'hébergement des représentants des Parties suivantes aux Réunions des Parties à l'ACCOBAMS (un délégué par Partie) :

- Albanie (soumis au versement des contributions impayées)
- Algérie
- Egypte
- Géorgie
- Liban (soumis au versement des contributions impayées)
- Libye (soumis au versement des contributions impayées)
- Monténégro
- Maroc
- Syrie République Arabe Syrienne (soumis au versement des contributions impayées)
- Tunisie
- Türkiye
- Ukraine

# ANNEX 6 – Projet de programme de travail 2026-2028

En violet : option de budget avec aucune augmentation du budget venant des CO - En vert : option de budget avec une augmentation de 9% du budget venant des CO - En vert : option de budget avec une augmentation de 9% du budget venant des CO

# GESTION DE L'ACCORD (MA)

MA1	IMPLICATION DES ACTEURS CLES
MA1a	Renforcer la participation de toutes les parties prenantes clés aux activités de l'ACCOBAMS

						Fo	onds sécurisés (€)		CV/FE
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	CO 2023-2025	cv	FE	supplémentaire requis (€)
Assurer le fonctionnement institutionnel/gouvernance/ processus de l'ACCOBAMS  Renforcer l'implication de tous les pays riverains afin d'encourager l'adhésion à l'Accord	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR	<ul> <li>Organiser des Réunions institutionnelles de l'ACCOBAMS         <ul> <li>Réunion des Parties</li> <li>Réunions du Comité Scientifique</li> <li>Réunions du Bureau</li> </ul> </li> <li>Inviter les Observateurs, y compris les Pays riverains non-Parties et les experts concernés, aux Réunions de l'ACCOBAMS</li> <li>Communiquer avec le Dépositaire afin d'encourager l'adhésion des États riverains à l'Accord</li> </ul>	141 000 € 146 000 € 150 000 €	61 000 € 66 000 € 66 000 € LB 2100  52 000 € 52 000 € 56 000 € LB 2200  25 000 € 25 000 € 25 000 € 25 000 € LB 2300  3 000 € 3 000 € LB 1501				-
Établir/renforcer les partenariats et les collaborations avec toutes les OIG, ONG et entités internationales/nationales concernées  Établir des synergies avec les politiques de l'Union européenne (DCSMM, HD), la Convention de Barcelone, la Convention de Bucarest et d'autres Accords et stratégies d'Organisations pertinents	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR	<ul> <li>Établir des MoU avec les OIG, les organismes gouvernementaux, les organisations scientifiques, les Universités, les ONG et les organisations pertinentes</li> <li>Participer aux Réunions, forums et groupes de travail pertinents</li> <li>Contribuer à l'élaboration de documents sur les politiques régionales pertinentes/ rapports</li> <li>Assurer le dialogue entre les Conventions régionales afin de faciliter la communication d'informations par les Pays dans le cadre d'autres Conventions.</li> </ul>	40 400 € 40 600 € 41 000 €	40 400 € 40 600 € 41 000 € LB1502				
Assurer la communication au sein de la communauté ACCOBAMS et renforcer les échanges d'informations sur les projets/activités/initiatives nationaux et régionaux	Moyenne	Parties	<ul> <li>Utiliser la plateforme NETCCOBAMS comme outil de partage/consultation - Échange d'informations sur les rapports nationaux et les projets/activités/initiatives régionaux</li> </ul>	90 000 €	30 000 € 30 000 € 30 000 € LB54				60 000€
Renforcer les synergies avec et entre les Partenaires	Moyenne	Partenaires	<ul> <li>Examiner les nouvelles demandes d'adhésion au Partenariat de l'ACCOBAMS</li> <li>Organiser des réunions des Partenaires de l'ACCOBAMS afin de partager leur expertise/ connaissances/ informations</li> <li>Réviser le statut des Partenaires de l'ACCOBAMS</li> </ul>	10 000 €	0€				10 000 €
TOTAL MA1a - Renforcer la	participation d	e toutes les parties prena	nntes clés aux activités de l'ACCOBAMS	281 400 286 600 291 000	211 400 216 600 221 000				70 000 €

MA2	ASSURER DES FINANCEMENTS APPROPRIÉS NOTAMMENT POUR LES ACTIVITÉS DE CONSERVATION
MA2a	Mobiliser et diversifier les sources de financement

						Fonds sécurisés (€)			CV/FE	
Action(s) Proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026- 2028	CO 2023-2025	CV	FE	supplémentaire requis (€)	
Financer des projets de conservation des cétacés dans le cadre du Fonds Additionnel de Conservation (FAC)	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR	Lancer un nouvel appel à propositions ACCOBAMS pour des projets liés à la conservation des cétacés	45 000 € Nouvel appel sous le FAC	0€				45 000 €	
Diversifier les sources de financement pour développer des projets/actions alignés avec les priorités de l'ACCOBAMS	Majeure		<ul> <li>Lancer un appel à contributions volontaires</li> <li>Explorer et examiner les possibilités de financement international pour les projets de conservation des cétacés dans le cadre d'un partenariat avec des donateurs</li> <li>Élaborer une proposition de programme de parrainage</li> <li>Organiser des rencontres avec des donateurs potentiels pertinents</li> <li>Tirer parti des partenariats et collaborations existants avec toutes les OIG, ONG et entités internationales/nationales</li> <li>Obtenir des fonds nationaux qui serviront de cofinancement pour soutenir les propositions de projets élaborées par les organisations nationales</li> </ul>	Budget venant d'autres actions	0€					
Renforcer les capacités nationales en matière d'élaboration de projets de conservation des cétacés et de collecte de fonds	Majeure		<ul> <li>Partager les informations sur les opportunités de financement</li> </ul>	-	0€				- €	
TOTAL MA2a - Mobiliser et diversifier les sources de financement			45 000 €	0€	-	-	-	45 000 €		

MA3	MISE EN ŒUVRE ET RESPECT DE L'ACCOBAMS
MA3a	Améliorer le niveau de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l'ACCOBAMS ainsi que le suivi de ses progrès

Action(s) Proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Movens de mise en couvre	Budget Total (€) CO 2026-2028		Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire requis
		en cooperation avec				CO 2023-2025	CV	FE	(€)
Réviser la stratégie de l'ACCOBAMS (2018-2025) et en proposer une nouvelle après avoir évalué l'efficacité globale de l'Accord	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR	<ul> <li>Évaluer l'efficacité globale de l'Accord</li> <li>Préparer une stratégie de l'ACCOBAMS (2026-2037) en collaboration avec tous les organes de l'ACCOBAMS</li> </ul>	40 000 € 40 000 € 44 000 €	40 000 € 40 000 € 44 000 € (LB 1600)				-
Renforcer la participation des Points Focaux Nationaux	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR	<ul> <li>Diffuser le guide sur le rôle du Point Focal National de l'ACCOBAMS</li> <li>Fournir des mises à jour régulières sur la mise en œuvre des Résolutions par les Parties</li> <li>Organiser la Réunion des Représentants Nationaux avec des réunions sous-régionales afin d'élaborer le programme de travail 2026-2028 en identifiant les actions liées à la conservation des cétacés, conformément aux priorités nationales (en ligne)</li> </ul>	5 000 €	5 000 € 5 000 € 5 000 € (LB2400)				-
Proposer des mesures correctives en cas de non- respect des Résolutions de l'ACCOBAMS et en cas d'infractions	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR, Comité de Suivi des Obligations	<ul> <li>Convenir d'une réunion du Comité de Suivi des Obligations (en ligne)</li> <li>Appliquer les Procédures de Suivi des Obligations</li> </ul>	2 000 €	2 000 € 2 000 € 2 000 € (LB 2500)				
TOTAL MA3a - Améliorer le niveau de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l'ACCOBAMS ainsi que le suivi de ses progrès					47 000 € 47 000 € 47 000 €	-	-	-	-

MA4	EXTENSION DE LA ZONE DE L'ACCOBAMS
MA4a	Garantir la mise en œuvre des normes de conservation des cétacés de l'ACCOBAMS dans les zones adjacentes

Action(s) Proposée(s)	Printite	Action menée par et en conération avec Moyens de mise en œuvre Budge	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE supplémentaire	
		en coopération avec				CO 2023-2025	cv	FE	requis (€)
Promouvoir la ratification de l'Accord pour l'extension géographique de la zone de l'Accord en Atlantique	Majeure	Secrétariat Dépositaire	<ul> <li>Assurer la liaison avec le Dépositaire afin d'encourager les autorités nationales compétentes à ratifier l'Amendement visant à étendre la zone d'application de l'Accord en Atlantique (Réf. Rés. A/4.1)</li> <li>Fournir à tous les Points Focaux une note explicative sur l'Amendement</li> <li>Apporter un soutien aux Points Focaux Nationaux pour résoudre les problèmes liés à la ratification de l'Amendement en organisant des réunions trilatérales entre le Point Focal National, le Secrétariat et un conseiller juridique de l'ACCOBAMS</li> </ul>	-	0€	-	-	-	-
TOTAL MA4a - Garantir la mise en œuvre d	es normes de	conservation des cétacé	s de l'ACCOBAMS dans les zones adjacentes	-	0€	-	-		-

	D 1 . T . 1/0	00 2025 2020		CV/FE supplémentaire		
TOTAL GESTION DE L'ACCORD (MA)	Budget Total (€)	CO 2026-2028	CO 2023-2025	cv	FE	requis (€)
	373 400 €	258 400 €				115 000 €
	378 600 €	263 600 €	-	-	-	<b>115 000</b> €
	383 000 €	268 000 €				115 000 €
	846 800 €	<b>731 800</b> €				115 000 €
TOTAL GESTION DE L'ACCORD (MA) y compris la Gestion Générale & le soutien Administratif (473 400 € - 473 400 € - 477 000 €)	852 000 €	737 000 €				<b>115 000</b> €
	860 000 €	745 000 €				115 000 €

# ACTIONS DE CONSERVATION (CA)

CA 1 a	Estimations et distribution des populations de cétacés						
Résultats attendus	Amélioration des connaissances sur les populations de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS						
	Distribution et abondance globales des cétacés en Méditerranée et en mer Noire établies, sur la base des résultats des études synoptiques						

		Action menée		Budget Total		Fonds	CV/FE		
Action(s) Proposée(s)	Priorité	coopération		Budget Total (€)	CO 2026-2028	CO 2023-2025	cv	FE	supplémentaire requis (€)
Promouvoir la mise en œuvre du Programme de Surveillance à Long Terme (LTMP), en tenant compte des obligations des pays en matière de surveillance et de notification (DCSMM, Convention de Barcelone, Convention de Bucarest)	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Sécuriser des fonds pour la mise en œuvre de l'ASI-II, notamment en recherchant l'existence de financements possibles aux niveaux national / régional</li> <li>Poursuivre le développement et la mise en œuvre d'un cadre de simulation afin d'examiner les performances de différentes stratégies de contrat d'études futures (synoptiques, régionales/nationales)</li> <li>Entreprendre des études synoptiques à l'échelle du bassin dans la zone ACCOBAMS, en mettant l'accent sur l'abondance et les tendances en 2026/2027 (ASI-II), avec le soutien du Comité de Pilotage de l'ASI, du Groupe de contact LTMP (Rés. 8.10) et du CS afin de réviser et de mettre à jour, si nécessaire, les protocoles de terrain et d'analyse</li> <li>Promouvoir la synchronisation et la normalisation des efforts de surveillance existants afin de contribuer à l'objectif du LTMP (réunions de coordination au niveau sous-régional, groupe de travail sur la surveillance des cétacés, etc.)</li> <li>Collaborer avec les organisations pertinentes, telles que le Système de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM (EcAp/IMAP, QSR), la Convention de Bucarest et la Commission européenne (DCSMM)</li> <li>Utiliser des méthodes statistiques avancées et des techniques d'apprentissage automatique pour intégrer et analyser les données provenant de diverses sources, afin de garantir des estimations d'abondance et des modèles de répartition fiables et précis</li> </ul>	3 335 000 € <sup>4</sup> (un budget détaillé de l'ASI-II est présenté dans le document de la MOP9 : MOP9/xx)		30 000 € Restants de diverses Lignes Budgétaires non- dépensées  5 000 € LB53 (Développement de protocoles sur des méthodes de surveillance normalisées pour les études multidisciplinaires/Ferries)	500 000 € de I'OFB (France – MoU en dev le 20 août 2025)  600 000 € de I'Italie (en nature)  150 000 € de la Principauté de Monaco	45 000 € Restants de l'ASI-I	2 005 000 €
Promouvoir l'utilisation des données ASI-I en améliorant la visibilité des ensembles de données ASI-II (et futurs) et des résultats connexes, et encourager la poursuite des analyses	Elevée	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Comité	<ul> <li>Mettre en place un référentiel centralisé pour faciliter le partage des données et la collaboration entre les différentes organisations et parties prenantes</li> <li>Utiliser l'activité NETCCOBAMS relative à</li> </ul>						

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le budget réel est de 3 500 000 € mais 165 000€ est dans le budget administrative puisqu'un chargé de projet – sera dédié au suivi des actions y compris LTMP et ASI-II durant la période 2026-2028

		Scientifique,	l'ACCOBAMS Survey Initiative pour gérer le partage			
		Partenaires,	des données ASI			
		UCSR	Promouvoir les données et les résultats de l'ASI-II			
			dans les forums pertinents			
			<ul> <li>Partager les données ASI-II à la demande, conformément aux conditions d'utilisation de l'ASI et</li> </ul>			
			aux modalités d'archivage/de suivi des demandes			
			Recueillir les résultats des travaux et des analyses			
			menés à la suite des demandes de jeux de données complets ASI-I et II afin qu'ils soient utilisés par le CS			
			pour fournir les meilleurs avis scientifiques			
			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,			
			Soumettre les résultats ASI-II au CS de la CBI			
			<ul> <li>Continuer à faciliter les échanges et la coordination entre les Parties sur les études sous-régionales</li> </ul>			
			entre les l'arties sur les étautes sous l'égloriales			
			Continuer à organiser des activités de formation sur			
		Secrétariat,	les méthodes/protocoles de surveillance et l'analyse des données pour les études à petite échelle (aux			
		Parties,	niveaux local, national et sous-régional)			
Promouvoir la collecte de données aux niveaux		États de l'aire de répartition non-				
sous-régional et national (en cohérence avec les	Majeure	Parties, Comité	Mettre à jour les manuels sur les méthodes de			
méthodologies d'enquête de l'ACCOBAMS)		Scientifique,	surveillance normalisées (études aériennes, études à partir de bateaux, études acoustiques)			
		Partenaires, UCSR	partir de bateaux, etades acoustiques,			
		OCSIV	Collaborer avec les organisations compétentes,			
			telles que le PNUE/PAM, le système de la Convention de Barcelone (EcAp/IMAP, QSR), la			
			Convention de Bucarest et la Commission			
			européenne (DCSMM)			
	Elevée	Secrétariat,	Examiner les résultats des activités menées dans les			
		Parties, États de l'aire de	zones pilotes afin de collecter des données à l'aide d'études multidisciplinaires (telles que des études de			
		répartition non-	pêche/acoustiques), de technologies innovantes			
		Parties,	(UUAV, satellites) et de plateformes opportunes			
		Comité Scientifique,	(ferries, bateaux d'observation des cétacés, navires de la marine, etc.) sur la base des recommandations			
		Partenaires,	des études précédentes			
		UCSR				
			Examiner la collaboration avec les études régionales			
Promouvoir la collecte de données issues d'études multidisciplinaires (telles que les études sur la pêche			existantes sur la pêche (MEDITS, MEDIAS) et les organisations pertinentes telles que la CGPM et la			
/ les études acoustiques), de technologies			CICTA			
innovantes (UAV, satellites) et de plateformes						
d'opportunité (ferries, bateaux d'observation des			Examiner les collaborations avec les     initiatives la registe (réseaux evistants portinents sur			
cétacés, navires de la marine, etc.)			initiatives/projets/réseaux existants pertinents sur les plateformes opportunes			
			Organiser des réunions/ateliers pour discuter des  suporgies passibles et partager la méthodologie et			
			synergies possibles et partager la méthodologie et l'analyse des données – TdR			
			Élaborer, mettre à jour et normaliser les protocoles			
			pour les études multidisciplinaires			
			Examiner et mettre à jour les « Lignes directrices			

	et des caractéristiques	e répartition, de l'abondance démographiques des » en synergie avec l'IMAP					
	Examiner régulièremen technologies disponible contribution potentielle	s » et évaluer leur					
TOTAL CA1a – E	3 335 000 €	0	35 000 €	1 250 000 €	45 000 €	2 005 000 €	

CAID	Structure des populations
Résultats attendus	Amélioration des connaissances sur la structure des populations dans la zone de l'ACCOBAMS et réalisation de plans de gestion de conservation des espèces
	Echanges d'échantillons facilités pour une analyse conjointe

Echanges de données facilités pour une analyse à l'échelle du bassin

						Fonds sécurisés (€)		CV/FE	
Action(s) Proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	CO 2023-2025	cv	FE	supplémentaire requis (€)
Améliorer la collecte et la diffusion des données relatives aux photos d'identité :  - Mettre à jour et harmoniser les protocoles relatifs à la collecte des données pour les photos d'identité  - Partager les données relatives aux photos d'identité	Elevée	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Organiser une réunion d'experts afin d'élaborer un guide des meilleures pratiques pour la collecte de données à des fins de comparaison – TdR</li> <li>Organiser des formations régionales pour les experts sur l'analyse des photos d'identité (y compris celles prises par drone), y compris l'IA (intelligence artificielle) – TdR</li> </ul>	10 000 € 35 000 € 20 000 €	0€				65 000 €
			<ul> <li>Faciliter le partage des données et la création de catalogues de photos d'identité à grande échelle pour une analyse approfondie (voir les actions du CMP) – TdR</li> </ul>						
Améliorer la collecte de données sur la génétique des populations de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS  Développement de l'identification génétique de la structure des populations (en particulier pour la Méditerranée), y compris, par exemple, l'ADN environnemental (eDNA)	Elevée	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Promouvoir les meilleures pratiques de l'ACCOBAMS en matière de collecte de données génétiques sur les populations de cétacés</li> <li>Faciliter l'analyse des échantillons de tissus existants (y compris ceux provenant de biopsies) afin de répondre aux questions relatives à la structure des stocks et à la diversité génétique</li> <li>Harmoniser les procédures d'échange d'échantillons entre les institutions scientifiques et médico-légales de la CITES dans la zone de l'ACCOBAMS</li> <li>Collaborer avec les organisations concernées (CITES, Protocole de Nagoya (Access and Benefit-Sharing, etc.)</li> <li>Promouvoir l'utilisation de nouvelles techniques telles que la génomique et la protéomique</li> </ul>	0 € 30 000 € 5 000 €	0€				50 000€
Autres marqueurs écologiques	Moyenne		<ul> <li>Organiser un atelier sur l'intégration de marqueurs écologiques dans la définition de la structure des populations (Unités de Gestion Ecologique) pour les cétacés dans le cadre d'événements ou de réunions scientifiques internationaux, en collaboration avec le CIEM et la CBI – TdR</li> <li>Promouvoir les études sur la structure par âge et la démographie des populations</li> </ul>	10 000 € 5 000 €	0€				15 000 €
Т	OTAL CA1b –	Structure des population		130 000 €	0€				130 000 €

CA 1 c	Suivi de l'état des cétacés
--------	-----------------------------

Résultats attendus	Les plans régionaux de conservation (Med et BS) pour les cétacés sont promus au niveau national
	Des plans de gestion de conservation pertinents en matière de conservation sont développés et mis en œuvre
	Des Plans d'Action Nationaux sont élaborés et mis en œuvre dans plusieurs pays

						Fonds sécurisés (€)			CV/FE
Action(s) Proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	CO 2023-2025	cv	FE	supplémentaire requis (€)
Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux de conservation des cétacés (en mer Noire et en mer Méditerranée)	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Soutenir la BSC dans la révision du Plan Régional de Conservation des cétacés en mer Noire, en tenant compte du cadre du Plan de gestion de conservation de la CBI/ACCOBAMS</li> <li>Soutenir la SPA/RAC dans la mise en œuvre, l'évaluation et la mise à jour du Plan d'action méditerranéen pour les cétacés adopté par les Parties à la Convention de Barcelone</li> </ul>	2 000 €	2 000 € 2 000 € 2 000 € (LB 1501)				
Élaborer/réviser/mettre en œuvre des Plans de Gestion de Conservation pertinents pour les espèces de cétacés			Organiser des ateliers d'experts afin d'élaborer des Plans de Gestion de Conservation des cachalots et des Baleines de Cuvier, en tenant compte de tous les plans nationaux de conservation – TdR	20 000 €					
	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Comité Scientifique,	Organiser des ateliers avec les parties prenantes afin de finaliser les Plans de Gestion de Conservation des rorquals communs, des dauphins de Risso, des grands dauphins et des dauphins communs, en tenant compte de tous les plans nationaux de conservation – TdR	80 000 €	20 000 € 25 000 € 30 000 € (LB53)		5 000 € VC France (LB 6350)  10 000 €		155 000 € 150 000€ 145 000€
		Partenaires, UCSR	<ul> <li>Soutenir la mise en œuvre des actions pertinentes des Plans de Gestion de Conservation approuvés pour les espèces de cétacés, en mettant l'accent sur les mesures de coordination</li> </ul>	80 000 €			VC Monaco (LB 6900)		
			Envisager l'élaboration d'un Plan de Gestion de Conservation pour les orques, en tenant compte des plans nationaux de conservation existants.	10 000 €					
Faciliter le développement, la révision et la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux pour les cétacés	Elevée	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Soutenir la révision/l'élaboration des Plans d'Action Nationaux pour les cétacés en collaboration avec les UCSR et les autorités nationales, à travers un processus participatif impliquant toutes les organisations concernées (ONG, associations, partenaires nationaux, etc.).</li> <li>Mettre en place des Groupes de Travail ou des Conseils nationaux dans le cadre des plans d'action nationaux</li> </ul>	7 000 €	0€	5 000 € Fonds restants LB53	2 000 € VC Italie (LB 6600)		
Т	OTAL CA1c - S	Suivi de l'état des cétacé	is	199 000 €	22 000 € 27 000 € 32 000 €	5 000 €	17 000 €		155 000 € 150 000€ 145 000€

CA 1 d Réseaux d'échouage fonctionnels et réponses aux situations d'u	
---	--

Résultats attendus

Des Réseaux Nationaux Officiels d'Échouage sont créés et opérationnels

Les informations sur les échouages sont échangées régulièrement entre les réseaux nationaux

						Fonds sécurisés (€)			CV/FE
Action(s) Proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	CO 2023-2025	cv	FE	supplémentaire requis (€)
Mettre en place/renforcer les réseaux nationaux officiels d'échouage (avec toutes les institutions nationales concernées et les accords internationaux pertinents)	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Diffuser les études sur le statut juridique/institutionnel des réseaux nationaux d'échouage afin d'aider les experts à mettre en place un réseau national officiel d'échouage, le cas échéant – Parties</li> <li>Fournir une assistance à l'élaboration d'un cadre législatif visant à établir le réseau national de coordination – Parties</li> <li>Organiser des formations sur les nécropsies, les réponses en cas d'échouage d'animaux vivants et les situations d'urgence, y compris les échouages massifs, dans la zone de l'ACCOBAMS, ainsi que sur l'utilisation des bases de données pertinentes – TdR</li> </ul>	40 000 €	5 000 € 5 000 € 5 000 € (LB 1501) 10 000 € 10 000 € 10 000 € (LB 53)				25 000 € 25 000 € 25 000 €
Encourager la collaboration entre les réseaux nationaux des Parties	Majeure	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Diffuser les procédures relatives aux meilleures pratiques en matière d'autopsie et de prélèvement d'échantillons tissulaires sur les cétacés, issues du processus d'harmonisation mené dans le cadre de l'ACCOBAMS et de l'ASCOBANS</li> <li>Mettre à jour les Termes de Référence (TdR) de la Task Force de l'ACCOBAMS pour les évènements d'échouage (AETFS) en tenant compte d'autres initiatives existantes et en accordant la priorité aux demandes d'aide au renforcement des capacités et aux interventions d'urgence</li> <li>Tenir et mettre à jour la liste des experts en échouages et des points de contact/coordinateurs des réseaux d'échouages</li> <li>Mettre à jour les documents de l'ACCOBAMS relatifs à la gestion et aux études sur les échouages (meilleures pratiques, lignes directrices et protocoles) par le biais de réunions/ateliers réguliers entre experts</li> <li>Promouvoir les technologies d'assistance à distance pendant les investigations</li> <li>Mettre en œuvre le renforcement des capacités par le biais de modules de formation destinés aux vétérinaires et aux biologistes participant aux études post mortem à l'aide des nouvelles technologies (par exemple, réalité</li> </ul>	5 000 €  20 000 €  30 000 €	10 000 € 15 000 € 17 500 € (LB53)				50 000 € 45 000 € 42 500 €

virtuelle/augmentée, métaverse, impr et de la télé-nécropsie	ession 3D)	
<ul> <li>Créer un Fonds d'Urgence grâce à des contributions volontaires des Parties, organisations internationales et des d publics et privés</li> </ul>	des	
Saisir les données nationales pertinent bases de données régionales appropri que MEDACES		
Soutien et financement de MEDACES	54 000 € 0€	54 000 €
Renforcer un réseau d'échange d'infor sur l'échantillonnage via la plateforme NETCCOBAMS.		20 000 €
TOTAL CA1d - Réseaux d'échouage fonctionnels et réponses aux situations d'urgence	25 000€ 174 000 € 30 000€	149 000€ 144 000 €
	32 500 €	141 500 €

CA 2 a	Interactions avec les activités de pêches / aquaculture
--------	---

Résultats attendus

Les impacts des prises accessoires et de la déprédation des cétacés sont évalués et réduits

Des activités écotouristiques (observation des cétacés et pêche touristique) sont proposées comme source de revenus alternative aux pêcheurs touchés par la déprédation

						F	onds sécurisés (€)		CV/FE	
Action(s) Proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	CO 2023-2025	cv	EF	supplémentaire requis (€)	
			Maintenir et soutenir les travaux du groupe de travail conjoint ACCOBAMS/ASCOBANS sur les prises accessoires							
Soutenir les pays dans la surveillance et l'atténuation			<ul> <li>Organiser des ateliers pour partager les expériences et les résultats, y compris ceux des projets antérieurs sur les interactions avec les pêcheries – TdR</li> </ul>	15 000 €						
	Parties, États de l'ai répartition Majeure Parties, Comité Scie (JBWG),		<ul> <li>Améliorer la collecte de données sur les interactions avec les pêcheries (mise en œuvre de programmes d'observateurs à bord chaque fois que cela est possible et questionnaires dans les ports) et tester des mesures d'atténuation</li> </ul>	600 000 €						
				<ul> <li>Utiliser les données sur les échouages pour évaluer la mortalité due aux prises accessoires (à l'aide de modèles de dérive et/ou des résultats d'autopsies)</li> </ul>	20 000 €					
		États de l'aire de répartition non- Majeure Parties, Comité Scientifique (JBWG), Partenaires,	<ul> <li>Collaborer avec les entités concernées, en particulier avec la CGPM, la CE (DG MARE et DG Environnement), le PNUE/PAM, le système de la Convention de Barcelone (EcAp/IMAP, QSR) et la CBI, la CICTA, le CIEM</li> </ul>	10 000 €	20 000 € 25 000 € 30 000 €			780 000 € 775 000 €		
des situations de déprédation et de prises accessoires			Soutenir le réseau avec la CE, la CGPM et le BSC pour traiter la question critique des prises accessoires de marsouins communs en mer Noire	10 000 €	(LB 52)				770 000 €	
			<ul> <li>Mettre en œuvre des programmes actifs de sensibilisation des pêcheurs afin d'encourager la déclaration des cas de prises accessoires, d'améliorer la collecte de données et d'évaluer plus précisément l'ampleur de cette menace</li> </ul>	50 000 €						
			Organiser des programmes de formation à l'intention des acteurs locaux et régionaux sur les techniques avancées de surveillance, l'analyse des données et l'utilisation des nouvelles technologies							
			<ul> <li>Promouvoir l'importance de la conservation des cétacés dans les forums internationaux et les discussions politiques pertinents</li> </ul>	50 000 €						
			Etablir un cadre solide de suivi et d'évaluation afin d'évaluer l'efficacité des stratégies mises en œuvre et d'apporter les ajustements nécessaires	10 000 €						
	<u> </u>			20 000 €		<u> </u>			<u> </u>	

		<ul> <li>Réviser et mettre à jour régulièrement les lignes directrices et les protocoles relatifs à la surveillance et aux mesures d'atténuation des prises accessoires, ainsi qu'à la remise à l'eau en toute sécurité des animaux capturés accidentellement, afin d'intégrer les meilleurs avis et pratiques disponibles</li> </ul>	15 000 €			
Apporter un soutien aux Parties afin de promouvoir le développement d'activités écotouristiques comme source de revenus alternative pour les pêcheurs (pêche touristique et observation des cétacés)	Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSR	<ul> <li>Soutenir le développement d'activités écotouristiques durables dans des sites pilotes, en tenant compte des lignes directrices de l'ACCOBAMS relatives à l'observation des cétacés</li> <li>Prendre en considération les aspects socio- économiques des solutions alternatives</li> </ul>	100 000 €	0€		100 000 €
TOTAL CA2a - Int	teractions avec les activités de pé	ches / aquaculture	900 000 €	20 000 € 25 000 € 30 000 €		880 000€ 875 000 € 870 000 €

CA 2 b	Bruit sous-marin d'origine anthropique
--------	--

Résultats attendus

Les principales activités anthropiques générant des bruits sous-marins sont surveillées dans la zone de l'ACCOBAMS

Utilisation de mesures d'atténuation pour les activités anthropiques générant des bruits sous-marins

							Fonds sécurisés (€)		CV/FE
Action(s) Proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	CO 2023-2025	cv	FE	supplémentaire requis (€)
Encourager la surveillance des activités anthropiques générant des bruits sous-marins			Organiser une réunion en personne du JNWG CMS/ACCOBAMS/ASCOBANS	20 000 €					, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
			Sensibiliser les pays en organisant un atelier de sensibilisation et de consultation au niveau national avec différentes parties prenantes, en particulier au niveau ministériel	20 000 €					
	compris à tra JNWG Secrétariat, Parties, États de l'aire		Inviter les autorités portuaires à élaborer des programmes d'incitation visant à encourager la surveillance et la réduction des émissions de bruit sous-marin, et à rendre compte régulièrement de toutes les activités génératrices de bruit afin d'améliorer la cartographie pour le Rapport sur les « hot spots » du bruit	10 000 €					
		Comité Scientifique y compris à travers le	<ul> <li>Organiser des formations à l'intention des entités nationales sur la surveillance du bruit, y compris l'analyse des données collectées par le PAM dans certaines zones prioritaires identifiées – TdR</li> </ul>	30 000 €					
		Majeure  JNWG Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Partenaires,	<ul> <li>Continuer à gérer le registre régional du bruit</li> <li>Continuer à alimenter le registre régional du bruit géré par l'ACCOBAMS avec des données sur les sources de bruit impulsif provenant de l'ensemble de la zone de l'ACCOBAMS</li> </ul>	30 000 €	20 000 € 25 000 € 27 500 € (LB 52)				256 000 € 251 000 € 248 500 €
			Promouvoir l'utilisation du NETCCOBAMS pour la collecte de données	10 000 €					
			Fournir les données nécessaires pour mettre à jour les cartes des risques et générer des cartes pour la mer Noire en tenant compte des espèces cibles pertinentes	60 000 €					
			Compléter le Noise Hotspots Report II	8 000 €					
			Réviser et mettre à jour les lignes directrices de l'ACCOBAMS sur le bruit sous-marin en tenant compte des résultats des projets récents	15 000 €					
			<ul> <li>Préparer une étude sur les effets du bruit sous- marin généré par l'augmentation prévue du nombre de parcs éoliens dans la zone de l'ACCOBAMS – TdR</li> </ul>	50 000 €					

Encourager l'utilisation de mesures d'atténuation pour les activités anthropiques générant du bruit sous-marin  Majeure	Comité Scientifique y compris à travers le JNWG Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Poursuivre l'élaboration du concept de « zones tranquilles », mettre à jour les modèles de bruit dans le NETCCOBAMS, comparer les résultats de la modélisation du bruit avec les enregistrements in situ, surveiller les activités anthropiques génératrices de bruit et élaborer de nouvelles mesures d'atténuation</li> <li>Poursuivre la coopération sur la question du bruit sous-marin avec d'autres organisations internationales, telles que la CMS, l'ASCOBANS, la CBI, le PNUE/PAM Convention de Barcelone (EcAp/IMAP, QSR), l'OMI, le REMPEC et l'UE (DCSMM), et la collaboration avec d'autres projets régionaux sur les questions de bruit</li> <li>Soutenir l'étude des impacts du bruit sous-marin sur l'état de santé et les proies</li> <li>Améliorer la formation des régulateurs sur l'application appropriée des Evaluations de l'Impact Environnemental (EIA) de la CMS et des lignes directrices de l'ACCOBAMS sur le bruit</li> <li>Promouvoir le certificat ACCOBAMS pour les opérateurs MMO/PAM hautement qualifiés</li> <li>Soutenir le développement et la mise à jour des outils de formation HQMMO/PAM de l'ACCOBAMS</li> <li>Réviser et mettre à jour le « Guide pour l'utilisation des mesures d'atténuation par les Parties », de l'ACCOBAMS</li> <li>Poursuivre l'élaboration de projets/initiatives conjoints visant à simuler des mesures d'atténuation telles que la réduction de la vitesse et les avantages connexes, et examiner les résultats</li> </ul>	8 000 €  15 000 €	5 000 € 5 000 € 5 000 € LB 52		15 000 € 15 000 € 15 000 €
		Développer la coopération avec d'autres organisations internationales sur les questions relatives au bruit sous-marin				
Échange d'informations pertinentes avec les autorités compétentes en matière d'activités/exercices militaires  Elevée	Comité scientifique y compris à travers le JNWG Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Lettre d'information régulière du Secrétariat à l'OTAN et aux forces navales nationales afin d'attirer l'attention sur les impacts du bruit sur les cétacés et de proposer des mesures d'atténuation</li> <li>Poursuite de l'organisation d'ateliers conjoints réguliers ACCOBAMS/ASCOBANS avec les forces navales nationales et les membres de l'OTAN – TdR</li> <li>Soutenir la recherche à l'appui des activités de déminage en mer Noire : élaboration et mise en œuvre du « Plan d'après-guerre pour les cétacés de la mer Noire », avec un focus sur l'élimination de tous les types d'explosifs sous-marins, y compris les mines, avec un impact minimal sur les cétacés et l'écosystème marin</li> </ul>	30 000 €	0€		30 000 €
TOTAL CA2b - Bruit	sous-marin d'origine ant	hropique	326 000 €	25 000 € 30 000 € 32 500 €		301 000 € 296 000€ 293 500 €

CA 2 c	Collisions avec les navires
--------	-----------------------------

Résultats attendus Réduction des collisions avec des navires dans les zones à haut risque

							Fonds sécurisés (€)		CV/FE
Action(s) Proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	CO 2023-2025	cv	FE	supplémentaire requis (€)
Surveiller/évaluer les zones à haut risque de collision avec des navires (CCH) en Méditerranée et dans la zone Atlantique adjacente	Elevée	Comité scientifique, Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Créer un Groupe de Travail conjoint sur les Collisions avec les Navires avec l'Accord Pelagos</li> <li>Poursuivre la saisie des données relatives aux collisions avec des navires dans les bases de données pertinentes, telles que la base de données centrale de la CBI sur les collisions avec des navires</li> <li>Identifier les zones à haut risque de collision avec les navires en encourageant les études qui améliorent la compréhension de la répartition temporelle et spatiale du trafic maritime et des cétacés (IMMA) et soutenir la création de cartes interactives des zones à haut risque de collision pour les équipages des navires concernés</li> <li>Renforcer les efforts visant à quantifier les collisions avec des navires grâce à des nécropsies et à des études d'identification photographique</li> <li>Promouvoir l'utilisation de la base de données de la CBI sur les collisions avec des navires et de NETCCOBAMS</li> <li>Soutenir les efforts visant à améliorer l'accès à la répartition temporelle et spatiale du trafic maritime, en particulier des navires qui ne transmettent pas d'informations AIS</li> <li>Poursuivre la coopération sur la question des collisions avec les navires avec d'autres organisations internationales, telles que la CMS, l'OHI, la CBI, l'EMSA (UE) / REMPEC / l'OMI et l'Accord Pelagos, et contribuer à toute autre initiative, projet et atelier pertinent dans la zone de l'ACCOBAMS</li> </ul>	3 000 €  10 000 €  8 000 €	5 000 € 5 000 € 5 000 € (LB 52)	5 000 € (LB 52)			51 000 € 51 000 € 51 000 €
Promouvoir l'utilisation de mesures d'atténuation	Elevée	Comité scientifique, Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Examiner les résultats des efforts existants et encourager le développement de nouveaux projets de localisation en temps réel des cétacés, conçus comme des outils complémentaires pour éviter les collisions avec les navires ; et examiner les progrès réalisés dans l'élaboration d'un whale safe certificate</li> <li>Renforcer la coopération entre les pays qui partagent des zones maritimes présentant un risque élevé de collision pour les cétacés afin de mettre en place une gestion conjointe et cohérente de ces zones</li> </ul>	30 000 € 10 000 € 30 000 €	0€			20 000 € ShiPrint	100 000 €

TOTAL	CA2c - Collisions avec les navires	181 000 €	5 000€ 5 000€ 5 000€	5 000€	20 000€	151 000€ 151 000€ 151 000€
	Soutenir l'élaboration de normes et accélérer le processus de mise à jour des cartes marines afin qu'elles reflètent les zones cruciales pour la protection de la vie marine					
	<ul> <li>Évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation mises en œuvre ou proposées (telles que les AMP dans la Zone Maritime Particulièrement Sensible (PSSA) du nord-ouest de la Méditerranée)</li> </ul>	10 000 €				
	Soutenir les projets nationaux ou régionaux visant à réduire le risque de collision	20 000 €				
	<ul> <li>Encourager la mise en place de systèmes d'incitation pour les compagnies maritimes qui adoptent les mesures d'atténuation proposées</li> </ul>	20 000 €				

CA 2 d	Observation des cétacés
--------	-------------------------

Résultats attendusLes activités d'observation des cétacés sont correctement menées dans la zone de l'ACCOBAMS

							Fonds sécurisés (€)		CV/FE
Action(s) Proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	CO 2023-2025	cv	FE	supplémentaire requis (€)
Surveillance du statut des activités d'observation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS et de leurs impacts négatifs potentiels sur les individus de cétacé et sur les populations	Elevée	Comité Scientifique à travers le WWWG, Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties,	<ul> <li>Mettre en œuvre une étude pilote visant à définir la « capacité de charge » pour l'observation des cétacés dans une zone géographique ciblée où l'observation commerciale des cétacés est pratiquée de manière intensive</li> <li>Réaliser une analyse des législations nationales existantes relatives à l'observation des cétacés afin de soutenir le travail des experts et de coordonner les efforts avec le groupe de travail Pelagos</li> </ul>	150 000 € 5 000 €	0€	5 000 € (LB 52)			155 000 €
		Partenaires, UCSR	<ul> <li>Collaborer avec les organisations concernées, telles que la CMS, la CBI et l'Accord Pelagos</li> <li>Mettre à jour la liste des opérations d'observation des cétacés (WW)</li> </ul>	5 000 €					
Promouvoir l'utilisation des bateaux d'observation des cétacés comme plateformes d'opportunité	Moyenne	Comité Scientifique à travers le WWWG, Secrétariat, Parties, États de l'aire de répartition non-Parties, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Poursuivre les tests et la mise à jour de l'application llogWhales, qui intègre la procédure commune de collecte de données par les opérateurs d'observation des cétacés, en veillant à sa compatibilité avec d'autres programmes similaires fonctionnant sur des plateformes collaboratives (par ex. : OBSenMER)</li> <li>Organiser une formation sur les photos d'identité et la collecte de données à l'intention des opérateurs d'observation des cétacés, dans le but final de partager les données collectées</li> </ul>	50 000 €	0€				50 000 €
Soutenir la mise en œuvre du certificat <i>High Quality Whale Watching</i> (HQWW) dans la zone de l'ACCOBAMS	Elevée	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Promouvoir la mise en œuvre du certificat HQWW par les Parties et dans les mesures de gestion spatiale, en collaboration avec les projets/organisations concernés</li> <li>Organiser des formations sur le HQWW</li> <li>Réviser les règlements régissant l'utilisation du label collectif « High Quality Whale Watching® » (HQWW) dans le but de simplifier sa mise en œuvre au niveau national et de faciliter sa reproduction dans d'autres zones géographiques</li> <li>Assurer la liaison avec les organisations</li> </ul>	10 000 €	0€	5 000 € (LB 52)			5 000 €
	TOTAL CA2d	- Observation des cétace	touristiques concernées és	220 000 €	0	10 000 €			210 000 €

CA 2 e	Débris marins
--------	---------------

Résultats attendus Amélioration de la surveillance des déchets marins en relation avec les cétacés

						Fonds sécur		Fonds sécurisés (€)	
Action(s) Proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026- 2028	CO 2023-2025	cv	EF	supplémentaire requis (€)
			Soutenir les actions visant à mettre en œuvre les lignes directrices relatives aux meilleures pratiques en matière d'examen post mortem des cétacés, y compris l'évaluation des débris marins ingérés et des cas d'enchevêtrement dans des filets fantômes	50 000 €					
			<ul> <li>Promouvoir/soutenir/assurer la liaison avec des projets et des activités de recherche visant à mettre au point des méthodes normalisées pour détecter la présence et les effets des débris marins, y compris les microplastiques, chez les espèces de cétacés</li> </ul>	10 000 €					
		Secrétariat,	Standardiser les méthodes de diagnostic permettant d'évaluer la présence de débris marins dans le tractus gastro-intestinal des mammifères marins, de classer et de quantifier les débris marins identifiés, de détecter les additifs plastiques et les contaminants absorbés, et d'élaborer un indice de risque, d'impact et de mortalité	15 000 €					
Surveiller les impacts des débris marins (débris marins ingérés / microplastiques / enchevêtrements dans les filets fantômes) sur les cétacés	Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non-	<ul> <li>Faciliter la collaboration régionale entre les banques de tissus afin d'échanger des échantillons de tissus pour des analyses conjointes et des études rétrospectives</li> </ul>	5 000 €	0€	5 000 € (LB 52)			130 000 €	
mets failtomes) sur les cétaces		Parties, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Identifier les zones sensibles à l'accumulation de débris marins et identifier les menaces pour les espèces de cétacés présentes dans ces zones</li> </ul>	30 000 €					
		• Élaborer une proposition visant à utiliser les espèces de cétacés comme indicateurs de la présence de débris marins dans la zone de l'ACCOBAMS	10 000 €						
		<ul> <li>Collaborer avec les organisations concernées (ASCOBANS, CBI, MEDPOL, OMI, FAO), notamment par le biais d'activités conjointes</li> </ul>	15 000 €						
			Promouvoir les espèces de cétacés comme indicateurs de la pollution par les microplastiques et les macro- déchets à l'échelle de l'ACCOBAMS et encourager leur inclusion en tant qu'espèces indicatrices dans l'indicateur candidat 24 de l'IMAP et le descripteur 10 de la DCSMM						
			<ul> <li>Promouvoir des campagnes sur l'interdiction des plastiques à usage unique</li> </ul>						
	тот	AL CA2e – Débris marins		135 000 €	0€	5 000€			130 000 €

CA 2 f	Pollution biologique & chimique
--------	---------------------------------

**Résultats attendus**Le suivi de la pollution chimique et biologique sur les cétacés est amélioré

						Fo	Fonds sécurisés (€)		CV/FE
Action(s) Proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	CO 2023-2025	cv	FE	supplémentaire requis (€)
			<ul> <li>Dresser un inventaire des institutions ou laboratoires de la zone de l'ACCOBAMS capables d'analyser des échantillons pour détecter les polluants hérités et émergents</li> <li>Créer une base de données commune sur les maladies et les charges chimiques</li> </ul>	5 000 €					
			Évaluer les effets cumulatifs et les facteurs de stress multiples, notamment les produits chimiques, les déchets marins, le changement climatique et les agents pathogènes émergents, sur les cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS – Idéalement dans le cadre d'un atelier dédié – TdR	25 000 €					
		Secrétariat, Comité Scientifique,	Diffuser les meilleures pratiques pour évaluer l'impact de la pollution chimique sur les cétacés, en mettant l'accent sur les contaminants émergents	20 000 €					
Surveiller l'impact de la pollution chimique et biologique (telle que les agents pathogènes, les espèces envahissantes) sur les cétacés	Moyenne	Parties, États de l'aire de répartition non-	Organiser des formations sur les meilleures pratiques pour évaluer l'impact de la pollution chimique – TdR	10 000 €	0€				80 000 €
especes envanissantes) sur les cetaces		UCSR	Collaborer avec les organisations, initiatives et projets pertinents afin de mieux comprendre les effets toxicologiques de l'ingestion de macro- et micro-déchets chez les cétacés, en tenant compte des effets chimiques, écotoxicologiques et physiques	10 000 €					
			Définir et développer de nouvelles méthodes pour évaluer l'exposition aux plastiques et aux additifs plastiques chez les organismes en liberté, en utilisant des approches telles que les -omiques pour révéler l'exposition à divers facteurs de stress et identifier de nouveaux critères d'évaluation	10 000 €					
			Développer de nouvelles techniques de diagnostic pour comprendre les effets des facteurs de stress cumulatifs sur les cétacés, à la fois par l'examen d'animaux échoués et par des expériences in vitro utilisant les nouvelles technologies						
Т	OTAL CA2f – F	Pollution biologique & ch	imique	80 000 €	0€				80 000 €

Résultats attendus L'ACCOBAMS coopère avec des initiatives régionales sur le changement climatique, en tenant compte de la conservation des cétacés

						F	onds sécurisés (€)		CV/FE
Action(s) Proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	CO 2023-2025	cv	FE	supplémentaire requis (€)
Contribuer à des initiatives régionales sur le changement climatique	Moyenne	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Recevoir et examiner le rapport de l'atelier CMS</li> <li>Évaluer l'empreinte carbone de la pêche au chalutage de fond en Méditerranée en termes de contribution au changement climatique, en tenant compte des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre</li> </ul>	8 000 €	0€				8 000 €
	Total CA2g	– Changement climatiq	ue	8 000 €	0€				8 000 €

	CA 2 i	Questions liées à la captivité
--	--------	--------------------------------

Résultats attendus

Tous les individus détenus en captivité dans la zone de l'ACCOBAMS sont répertoriés

Le Comité Consultatif sur les questions relatives à la captivité et aux installations semi-fermées est opérationnel

						Fo	onds sécurisés (€)		CV/FE supplémentaire requis (€)
Action(s) Proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	CO 2023-2025	cv	EF	
Identifier les spécimens détenus en captivité dans la zone de l'ACCOBAMS	Elevée	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Poursuivre les travaux du Comité consultatif de l'ACCOBAMS sur les Installations Semi-Fermées</li> <li>Continuer à mettre à jour l'aperçu des spécimens détenus en captivité dans la zone de l'ACCOBAMS en collaboration avec des organisations internationales (telles que la CITES)</li> <li>Renforcer la collaboration avec les PFN/ONG/Partenaires de l'ACCOBAMS/autorités CITES dans chaque pays</li> <li>Mettre en œuvre le processus de passeport génétique des cétacés, y compris les données génétiques et biologiques des cétacés vivant dans les aquariums et les delphinariums</li> <li>Diffuser les Lignes Directrices pour les Meilleures Pratiques lors de l'Installation et la Gestion des Installations Semi-Fermées pour les Espèces de Cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS, ainsi que les Etapes Procédurales pour demander l'avis du Comité Consultatif de l'ACCOBAMS sur les Installations Semi-Fermées lors de l'examen d'initiatives liées aux installations semi-fermées</li> </ul>	15 000 €	0€	6 000 € (LB 52)			29 000 €
TOTAL CA2i - Questions liées à la captivité				35 000 €	0€	6 000 €			29 000 €

Résultats attendus	Les habitats critiques pour cétacés sont mis à jour
	Les IMMAs sont mis à jour et de nouvelles sont identifiées
	La mise en œuvre des mesures pertinentes est lancée dans certains Habitats Critiques pour les Cétacés pilotes

						Fonds sécurisés (€)			CV/FE
Action(s) Proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	CO 2023-2025	cv	EF	supplémentaire requis (€)
Mettre régulièrement à jour les données sur la cooccurrence des cétacés et des activités humaines (CCH) et les zones importantes pour les mammifères marins (IMMA), selon les besoins, notamment en identifiant les zones prioritaires pour les mesures d'atténuation des menaces connues (prises accessoires) / les mesures de gestion par zone	Majeure	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Renforcer les liens grâce à des réunions et des ateliers avec le Duke Marine Lab, le groupe MSP ou les autorités, d'autres groupes scientifiques pertinents travaillant sur la SDM, la cartographie humaine et les cartes de chevauchement – TdR</li> <li>Organiser des ateliers au sein du CS afin d'examiner et de réviser les cartes existantes des exercices de modélisation de la SDM ou les cartes de pression humaine</li> <li>Organiser un atelier tenant compte de certains essais dans des zones pilotes du processus de chevauchement afin d'identifier les CCH</li> <li>Participer/collaborer à l'atelier IMMA à venir</li> <li>Renforcer la collaboration avec « l'Alliance stratégique entre les secrétariats de l'ACCOBAMS, de la CGPM, de l'UICN-Med, du PNUE/PAM par l'intermédiaire du SPA/CAR et en collaboration avec MedPAN » et l'Accord Pelagos pour des mesures de protection et de gestion spatiales</li> <li>Assurer la liaison avec l'INFO/RACet le PAP/RAC, ainsi qu'avec leur plateforme de cartographie KMAP, et explorer les possibilités offertes par le réseau NETCCOBAMS</li> </ul>	100 000€	5 000 € 5 000 € 5 000 € (LB 53)	15 000 € 15 000 € 15 000 € (LB 53)			80 000 € 80 000 € 80 000 €
Soutenir la mise en œuvre des mesures pertinentes pour une gestion adéquate des CCH	Majeure	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Identifier et promouvoir les mesures de gestion pertinentes dans les zones pilotes CCH, en collaboration avec toutes les parties prenantes, y compris le réseau des gestionnaires d'AMP</li> <li>Collaborer avec d'autres organisations, telles que le PNUE/PAM, le système de la Convention de Barcelone (EcAp/IMAP, QSR), le SPA/RAC (AGEM), le BSC, l'OMI, la CBI, la CGCM, l'UICN et l'Accord Pelagos</li> <li>Définir un protocole de classement des CCH en fonction des menaces</li> </ul>	30 000 €	5 000 € 5 000 € 5 000 € (LB 53)				25 000 € 25 000 € 25 000 €
TOTAL CA3a - Mesures spatiales de conservation des cétacés					10 000 € 10 000 € 10 000 €	15 000 € 15 000 € 15 000 €			105 000 € 105 000 € 105 000 €

CA 4 a	Information / Communication / Sensibilisation sur les cétacés							
Résultats attendus	Tous les organes de l'ACCOBAMS, les points focaux/points de contact nationaux, les Partenaires et autres institutions nationales, organisations et experts concernés sont familiers avec les activités mises en							
Resultats attendus	œuvre par l'ACCOBAMS ou qui la concernent et partagent des informations précises							
	Le grand public et les autres acteurs concernées sont sensibilisés aux cétacés et à la nécessité de les conserver grâce à des activités soutenues par l'ACCOBAMS ou liées à celle-ci							

							Fonds sécurisés (€)		CV/FE supplémentaire requis (€)
Action(s) Proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	CO 2023-2025	cv	FE	
Maintenir une information/communication régulière sur les activités en cours, la coopération et les possibilités de financement, les scientifiques et experts en conservation des cétacés travaillant dans la région et toute autre information pertinente ; faciliter la communication entre les acteurs de la conservation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS, en particulier dans les pays du sud de la Méditerranée	Majeure	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties , Partenaires, UCSR	<ul> <li>Parties &amp; Sec : Mettre en œuvre la stratégie de communication de l'ACCOBAMS :         <ul> <li>améliorer les produits de communication</li> <li>renforcer la présence sur les réseaux sociaux</li> <li>évaluer l'efficacité de la stratégie de communication</li> </ul> </li> <li>Développement de la plateforme NETCCOBAMS (voir MA1a)</li> <li>Promouvoir l'utilisation des certificats ACCOBAMS et de toutes les meilleures pratiques de l'ACCOBAMS</li> <li>Mettre à jour les lignes directrices de l'ACCOBAMS et les promouvoir – TdR</li> <li>Lier la conservation aux activités culturelles humaines (UNESCO/Décennie de l'océan) en lançant des expositions conjointes sur l'histoire naturelle et en offrant une expertise et des connaissances, par exemple en identifiant les sites patrimoniaux</li> <li>Promouvoir la connaissance sur l'importance des collections des musées</li> <li>CS : Fournir des conseils au Secrétariat sur les aspects scientifiques de la stratégie de communication</li> </ul>	100 000 €	15 000 € 20 000 € 32 500 € (LB 54)	5 000 € (LB 54)			80 000 € 75 000 € 62 500 €
Promouvoir les utilisations des sciences citoyennes	Moyenne	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Fournir un aperçu des initiatives et des outils déjà en place afin de mutualiser les efforts, en particulier au niveau des jeunes</li> <li>Organiser un atelier sur la manière de collecter des données et d'échanger des données grâce à la science citoyenne - TdR</li> </ul>	25 000 €	0€				25 000 €
Introduire dans un nouveau pays / Diffuser les cours du module pédagogique ACCOBAMS	Moyenne	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Partenaires, UCSR	<ul> <li>Promouvoir le module pédagogique de l'ACCOBAMS actualisé dans les universités traitant de la conservation des cétacés - TdR</li> <li>Traduire le module pédagogique dans les langues nationales des Parties à l'ACCOBAMS</li> </ul>	30 000 €	0€				30 000 €

Promouvoir et diffuser les outils de sensibilisation du public	Comite Parties États o répart Parties	étariat, nité scientifique, ies, s de l'aire de artition non- ies, enaires,	<ul> <li>Organiser une conférence sur la conservation des cétacés dans les pays du sud de la Méditerranée - CSMC – TdR</li> <li>Diffuser des outils de sensibilisation du public dans les langues nationales</li> <li>Soutenir les publications d'experts nationaux dans des revues internationales</li> </ul>	40 000 € 15 000 € 10 000 €	10 000 € 10 000 € 20 000 € (LB 54)		55 000 € 55 000 € 45 000 €
Information ,	Sensibilisation sur	220 000 €	25 000€ 30 000€ 52 500€	5 000 €	190 000 € 185 000 € 162 500 €		

CA 5 a	Culture cétacéenne						
Résultats attendus	L'importance potentielle de l'apprentissage social et de la culture pour la conservation des cétacés dans la région de l'ACCOBAMS est prise en considération						

		Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)			CV/FE
Action(s) Proposée(s)	Priorité					CC 2023-2025	cv	FE	supplémentaire requis (€)
Promouvoir la culture cétacéenne	Moyenne	Secrétariat, Comité Scientifique, Parties, États de l'aire de répartition non- Parties, Partenaires, UCSR	Recevoir et discuter du rapport du groupe de travail de l'ACCOBAMS sur la culture et l'apprentissage social	3 000 €	0€				3 000 €

	Budget Total (€)	00 2020 2020	Fonds sécurisés (€)	CV / FE		
			CO 2023-2025	cv	FE	additionnels requis
TOTAL ACTIONS CONSERVATION (CA)	6 076 000 €	132 000 € 157 000 € 194 500€	86 000 € 86 000 € 86 000 €	1 267 000 €	65 000 €	4 526 000€ 4 501 000€ 4 463 500 €

	Budget Total (€)	CO 2026-2028	Fonds sécurisés (€)	CV / FE additionnels requis	
BUDGET TOTAL (MA + CA)			CO 2023-2025	cv	FE
	6 922 800 € 6 923 000 € 6 936 000 €	863 800 € 894 000€ 939 500€	86 000 € 86 000 € 86 000 €	1 267 000 €	65 000 €